

# 5.2.1. RAPPORT D'EXPERTISE PAYSAGERE

PROJET ÉOLIEN DE PUGNY (79)

COMMUNE DE MONCOUTANT-SUR-SEVRE

JUILLET 2022



## Identité du Maître d'Ouvrage :

PE de Pugny  
SARL – Société de Valeco / EnBW  
SIREN : 879 696 623  
SIRET : 879 696 623 00013  
188 rue Maurice Béjart  
34184 MONTPELLIER

 PE de Pugny  
VALECO

# Projet de parc éolien de Pugny

Communes de Moncoutant-sur-Sèvre et de la Chapelle-Saint-Laurent,  
département des Deux-Sèvres (79)



Étude paysagère et patrimoniale

Octobre 2021



**AEPE  
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère  
& environnementale

7, rue de la Vilaine  
Saint-Mathurin-sur-Loire  
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95  
www.aepe-gingko.fr  
contacts@aepe-gingko.fr



**valeco**

PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

**Spécificité du dossier :**

VALECO, en tant qu'entreprise dépendant d'une société dont la majeure partie des capitaux appartient à des fonds publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité. Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 000 000€ et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 400 000 € (\*) **pour le parc éolien de Pugny**, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales. Pour cette raison également, lorsque plusieurs éoliennes présentent des grandeurs équivalentes nous avons choisi de retenir la grandeur maximale dans l'analyse des impacts, dangers et inconvénients de l'installation, pour ne pas risquer de les sous évaluer.

*(\*) seuils actuellement applicables à compter du premier janvier 2012 par le règlement européen n°1251 2011 du 30 novembre 2011 et le décret n 2011 2027 du 29 décembre 2011 et réévalués par période de 2 ans.*

## SOMMAIRE GENERAL

PARTIE 1 - État initial .....	11	V.3.3. Les éléments d'intérêt touristique .....	58
I. Présentation générale du projet.....	12	V.3.4. Le contexte éolien.....	61
II. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale.....	13	V.4. L'aire d'étude immédiate et les Zones d'Implantation Potentielle.....	64
II.1. L'aire d'étude éloignée : évaluation des enjeux patrimoniaux et des enjeux de grand paysage ...	13	V.5. L'évolution des paysages .....	68
II.2. L'aire d'étude rapprochée : zone de prégnance potentielle des éoliennes.....	13	V.6. L'analyse patrimoniale.....	72
II.3. L'aire d'étude immédiate .....	14	V.6.1. Les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO .....	72
II.4. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) des éoliennes.....	14	V.6.2. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) .....	72
III. Les documents de cadrage .....	16	V.6.3. Les sites inscrits et sites classés .....	74
IV. La méthode d'analyse paysagère et patrimoniale .....	16	V.6.4. Les monuments historiques.....	78
V. L'état initial paysager et patrimonial.....	17	V.6.5. Les vestiges archéologiques.....	87
V.1. Les unités paysagères .....	17	V.6.6. Conclusion de l'analyse patrimoniale .....	87
V.1.1. Les unités paysagères de bocage .....	19	V.7. Synthèse de l'état initial paysager et patrimonial.....	89
V.1.2. Les unités paysagères de vallée.....	22	VI. Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial .....	92
V.1.3. Les unités urbaines de Bressuire et Parthenay .....	22	PARTIE 2 - La comparaison de variantes.....	94
V.1.4. Conclusion de l'analyse des unités paysagères .....	23	VII. La comparaison paysagère et patrimoniale des variantes .....	95
V.2. Les structures biophysiques .....	26	VII.1. Les variantes comparées .....	95
V.2.1. Le relief et l'hydrographie .....	26	VII.2. La localisation des photomontages utilisés pour la comparaison paysagère des variantes.....	96
V.2.2. L'occupation du sol et la végétation.....	32	VII.3. Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes .....	98
V.2.3. Conclusion de l'analyse des structures biophysiques .....	35	VII.4. La comparaison paysagère et patrimoniale des variantes .....	103
V.3. Les structures anthropiques.....	36	PARTIE 3 - Les effets du projet .....	105
V.3.1. Les lieux de vie et d'habitats .....	36	VIII. L'analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine.....	106
V.3.2. Les axes de communication.....	52	VIII.1. L'analyse globale de la visibilité du parc éolien.....	106
		VIII.1.1. Quelques principes pour mieux comprendre la perception des éoliennes .....	106
		VIII.1.2. La réalisation de cartes de visibilité théorique.....	107

VIII.1.3. L'analyse des cartes de visibilité théorique.....	108
VIII.2. La réalisation de photomontages.....	112
VIII.2.1. La méthodologie de réalisation des photomontages.....	112
VIII.2.2. La localisation des photomontages.....	113
VIII.3. Les effets du projet sur le paysage.....	123
VIII.3.1. Les effets du projet sur les unités paysagères.....	123
VIII.3.2. Les effets du projet sur les lieux de vie et d'habitat.....	125
VIII.3.3. Les effets du projet sur les axes de communication.....	128
VIII.3.4. Les effets du projet sur les éléments touristiques.....	129
VIII.3.5. L'intégration au contexte éolien.....	131
VIII.3.6. Les effets du projet sur l'aire d'étude immédiate et l'aménagement paysager du site.....	139
VIII.3.7. Les effets du projet sur l'évolution des paysages.....	142
VIII.4. Les effets du projet sur le patrimoine.....	142
VIII.4.1. Les effets du projet sur les sites inscrits et les sites classés.....	142
VIII.4.2. Les effets du projet sur les monuments historiques.....	144
VIII.5. Synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine.....	145
<b>PARTIE 4 - Les mesures.....</b>	<b>148</b>
<b>IX. Les mesures paysagères d'évitement, de réduction et de compensation.....</b>	<b>149</b>
IX.1. Les mesures paysagères d'évitement.....	149
IX.2. Les mesures paysagères de réduction.....	149
IX.2.1. Choix d'une implantation linéaire en appui d'une ligne de force.....	149
IX.2.2. Limiter le parc aux éoliennes et équipements annexes indispensables.....	149
IX.2.3. Le choix d'une implantation à 3 éoliennes.....	149
IX.2.4. Choix du positionnement des postes de livraison et d'un bardage bois.....	150
IX.3. Les mesures paysagères d'accompagnement.....	150

IX.3.1. La mise en place d'un espace d'information.....	150
IX.3.2. La proposition de plantations pour les riverains.....	151
IX.4. Bilan du budget alloué pour les mesures paysagères.....	151
<b>PARTIE 5 - Le glossaire.....</b>	<b>152</b>
<b>PARTIE 6 - Les sources utilisées.....</b>	<b>165</b>
<b>X. Les sources utilisées.....</b>	<b>166</b>
X.1. La bibliographie.....	166
X.2. La sitographie.....	166

## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation générale du projet de Pugny.....	12
Carte 2 : Articulation des différentes aires d'étude.....	15
Carte 3 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	18
Carte 4 : Sensibilité potentielle des unités paysagères de l'aire d'étude éloignée.....	25
Carte 5 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, localisation des coupes topographiques.....	27
Carte 6 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, localisation du bloc diagramme et de la coupe topographique.....	31
Carte 7 : Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	34
Carte 8 : Localisation des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	37
Carte 9 : Localisation des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	39
Carte 10 : Zoom sur le Breuil-Bernard - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP.....	41
Carte 11 : Zoom sur Pugny - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP.....	42
Carte 12 : Zoom sur Largeasse - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP.....	43
Carte 13 : Zoom sur Moncutant - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP.....	44
Carte 14 : Zoom sur Traves - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP.....	45
Carte 15 : Sensibilité potentielle des lieux de vie et d'habitats à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	46
Carte 16 : Sensibilité potentielle des hameaux et habitats isolés de l'aire d'étude immédiate.....	50

Carte 17 : Localisation des axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	53	Carte 44 : Localisation des points de photomontages servant à la comparaison des variantes .....	97
Carte 18 : Sensibilité potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	56	Carte 45 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	109
Carte 19 : Itinéraire de randonnée locale .....	59	Carte 46 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	110
Carte 20 : Sensibilité des lieux d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	60	Carte 47 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	111
Carte 21 : Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	63	Carte 48 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	114
Carte 22 : Environnement immédiat des Zones d'Implantation Potentielle.....	67	Carte 49 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	115
Carte 23 : Cartes de Cassini à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	69	Carte 50 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	116
Carte 24 : Cartes de l'État-Major à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	70	Carte 51 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	117
Carte 25 : Évolution des paysages de l'aire d'étude immédiate entre 1958 et 2018 .....	71	Carte 52 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate .....	118
Carte 26 : Localisation des Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	73	Carte 53 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	119
Carte 27 : Localisation des sites classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	75	Carte 54 : Visibilité théorique des éoliennes - itinéraire de randonnée local .....	130
Carte 28 : Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine – Site de la vallée de la Sèvre Nantaise .....	76	Carte 55 : Intégration du projet au contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	133
Carte 29 : Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine – Site de la vallée de la Garrelière.....	77	Carte 56 : Localisation des lieux de vie et d'habitation sujet à une analyse de la saturation visuelle ...	135
Carte 30 : Localisation des monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	79	Carte 57 : Analyse théorique du risque de saturation visuelle – le Breuil-Bernard.....	136
Carte 31 : Localisation des monuments historiques ressortant de l'analyse multicritères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	83	Carte 58 : Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Pugnny .....	137
Carte 32 : Église Notre-Dame de Pitié .....	84	Carte 59 : Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Largeasse .....	138
Carte 33 : Château de Bressuire .....	85	Carte 60 : Plan d'ensemble des aménagements du projet de Pugnny .....	140
Carte 34 : Église Notre-Dame.....	86	Carte 61 : Détails des aménagements du projet de Pugnny .....	141
Carte 35 : Localisation des Zones de Présomptions de Prescription Archéologique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	87	Carte 62 : Visibilité théorique des éoliennes - site de la Vallée de la Sèvre Nantaise.....	143
Carte 36 : Synthèse des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée .....	88	Carte 63 : Visibilité théorique des éoliennes - site de la Garrelière .....	143
Carte 37 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine et du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	90	Carte 64 : Visibilité théorique des éoliennes - château de Bressuire.....	144
Carte 38 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	91	Carte 65 : Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée..	146
Carte 39 : Les recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).....	93	Carte 66 : Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude immédiate...	147
Carte 40 : La variante 1 .....	95	Carte 67 : Variante 1.....	149
Carte 41 : La variante 2 .....	95	Carte 68 : Variante 2.....	149
Carte 42 : La variante 3 .....	96	Carte 69 : Variante 3.....	150
Carte 43 : La variante 4 (retenue).....	96	Carte 70 : Variante 4 (retenue).....	150

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : La profondeur de champ est intimement liée à la densité du maillage bocager ; ici, les haies arborées arrêtent le regard au premier plan (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	19
Photo 2 : Des vues lointaines sont parfois possibles en point haut et dégagé (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016) .....	19
Photo 3 : De nombreuses retenues d’eau parsèment le territoire (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019) .....	19
Photo 4 : Les chaos granitiques donnent l’impression d’une mise en scène bucolique (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019) .....	19
Photo 5 : L’habitat est discret et se découvre au détour d’une haie (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016) .....	20
Photo 6 : La ligne de crête délimitant le nord de l’unité paysagère des marches du Bas-Poitou marque nettement le paysage (Source : <a href="https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/">https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/</a> ) .....	20
Photo 7 : Les nombreuses vallées marquent fortement ce plateau bocager (Source : <a href="http://www.cc-gatine-autize.fr/public/index.php">http://www.cc-gatine-autize.fr/public/index.php</a> ).....	21
Photo 8 : Le regard passe ponctuellement au-delà du réseau de haies (Source : AEPE-Gingko, 21/03/2019) .....	21
Photo 9 : La Sèvre Nantaise est étroite et souvent peu visible (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019) .....	22
Photo 10 : L’agglomération de Parthenay en appui du Thouet et l’agglomération de Bressuire (Sources : <a href="https://www.tourisme.fr">https://www.tourisme.fr</a> et <a href="https://www.ville-bressuire.fr">https://www.ville-bressuire.fr</a> ) .....	22
Photo 11 : Un doux vallonnement rythme le territoire et conditionne les perceptions (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	26
Photo 12 : La Sèvre Nantaise est créatrice d’ambiance bucolique (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015 et 14/03/2016) .....	26
Photo 13 : Les ZIP se situent au pied d’une ligne de crête structurante ; ici, la ZIP est s’étend sur toute la largeur du panorama, en contrebas (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	29
Photo 14 : Différents élevages en plein champ animent le territoire (vaches, cochons, moutons) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019, et 14/03/2016).....	32
Photo 15 : Les surfaces cultivées ou pastorales prédominent (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	32

Photo 16 : La structure arborée se découvre sous de multiples formes (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019, et 14/03/2016).....	33
Photo 17 : La ZIP ouest s’étend à l’arrière du village et de son clocher d’église (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	41
Photo 18 : Les ZIP se placent à l’arrière de la trame bâtie (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	41
Photo 19 : Des vues s’ouvrent en direction de la ZIP ouest depuis l’est du village (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	41
Photo 20 : Les ZIP est et ouest se succèdent à l’arrière des trames bâtie et végétale (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	42
Photo 21 : La rue principale du village se place dans l’axe des deux ZIP (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	42
Photo 22 : Les vues sont cadrées par la végétation depuis la sortie sud du bourg (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	42
Photo 23 : Vue en direction des ZIP depuis l’entrée sud de Largeasse, via la RD140 (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	43
Photo 24 : Depuis les points hauts de l’unité urbaine, le regard porte plus loin et permet des percées visuelles en direction des ZIP (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	43
Photo 25 : Les pavillons situés en périphérie de bourg sont en situation de belvédère (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	43
Photo 26 : Les vues sont fermées par la trame bâtie depuis la majorité de la ville (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	44
Photo 27 : Vue latérale en direction des ZIP depuis la sortie sud de la ville (via la RD144) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	44
Photo 28 : Depuis la périphérie de la ville (rue de la Caillère), les vues sont profondes (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	44
Photo 29 : La route principale de Trayes se place dans l’axe de la zone de projet (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	45
Photo 30 : On observe un habitat diffus, typique des paysages de bocage – ici, la Sapinaudière et le Bois (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	47
Photo 31 : De nombreux corps de ferme, et bâtiments agricoles associés, parsèment le territoire - ici, les Versennes, la Poterie et le Gas (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	47
Photo 32 : Le château de Pugny (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	47

Photo 33 : Les habitations isolées s’inscrivent dans un environnement agricole bocager – ici, la Gouffrie, la Gaudinerie et le Château de Pugny (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2016) .....	47	Photo 47 : Dans les paysages de bocages, le motif éolien est visible de façon intermittente, selon la topographie et la continuité des haies bocagères (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	62
Photo 34 : Les vues sont plus lointaines depuis les points hauts, malgré la végétation bocagère – ici, l’exemple de la Penaudrie (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	47	Photo 48 : Plusieurs parcs sont ponctuellement visibles simultanément (ici, depuis la RD748, au sud du parc de Neuvy-Bouin et depuis la portion de la RD744 traversant l’Absie) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	62
Photo 35 : Le contexte bocager ne permet des percées visuelles lointaines que très ponctuellement (ici, depuis la RD938ter) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	52	Photo 49 : Les implantations en ligne droite ou courbe sont relativement nombreuses – vue rapprochée du parc de Neuvy-Bouin et du Grand Linault (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	62
Photo 36 : L’ondulation du territoire associé à la présence de haies bocagères ne permet que peu de vues en direction de la zone de projet (ici, depuis la RD938ter et la RN149) (Source : AEPE-Gingko, 17/06/2019 et 21/08/2018) .....	52	Photo 50 : Un léger dénivelé anime la zone de projet de douces ondulations, faisant varier les profondeurs de champ (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	64
Photo 37 : Pour un même axe, les vues sont très contrastées (ici, exemple de la RD748) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2019) .....	54	Photo 51 : En contrebas s’écoule la rivière de l’Ouine (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	64
Photo 38 : Les points hauts permettent des vues plus lointaines en direction des ZIP, comme ici, depuis un tronçon de la RD38 suivant une ligne de crête (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	54	Photo 52 : L’interruption de la trame bocagère permet des percées visuelles sur des parcelles agricoles ; ici, le relief empêche le regard de porter loin (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	64
Photo 39 : Depuis la RD744, des vues semi-lointaines s’ouvrent en direction des ZIP, à peine tronquée par la végétation bocagère (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	54	Photo 53 : Des haies arborées enserrant les parcelles et créer un jeu d’ouvertures et de fermetures des vues (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	64
Photo 40 : Les haies basses accompagnant la RD140 autorisent une certaine profondeur de champ ; les vues vers les ZIP ne sont que peu filtrées depuis l’aire d’étude immédiate (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2019) .....	54	Photo 54 : La découverte de la zone de projet se fait par les chemins de dessertes agricoles (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	64
Photo 41 : La RD19 suit une ligne de crête et permet donc de nombreuses vues en direction des ZIP, ici, encadrant le clocher de Pugny et à la gauche du calvaire (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	54	Photo 55 : Le bois de Pugny scinde la zone de projet en deux parties distinctes et marque les horizons (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	65
Photos 42 : Les abords des chemins de randonnées sont très arborés – ici, la voie verte et la forêt de Mervent (Source : <a href="https://randoendouxsevres.fr/">https://randoendouxsevres.fr/</a> - <a href="https://www.vendee-tourisme.com">https://www.vendee-tourisme.com</a> ) .....	58	Photo 56 : La typologie des haies conditionne les perceptions vers la zone de projet ; ici, les vues sont occultées par la présence de haies arborées libres (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	65
Photos 43 : La Sèvre Nantaise et le bocage sont mis en avant comme les paysages touristiques de Vendée et des Deux-Sèvres (Source : <a href="https://www.vendee-tourisme.com">https://www.vendee-tourisme.com</a> et AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	58	Photo 57 : Les haies taillées permettent une profondeur de champ plus importante (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) .....	65
Photo 44 : Parthenay. Le circuit du quartier St-Jacques permet de découvrir la porte St-Jacques, les ruines du château et la rue de Vau avec les maisons à pans de bois (Source : <a href="https://www.tourisme-deux-sevres.com">https://www.tourisme-deux-sevres.com</a> ) .....	58	Photo 58 : Quelques arbres isolés au port naturel animent les parcelles (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019).....	65
Photo 45 : Le jardin des Chirons et ses chaos granitiques à Largeasse (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015) .....	59	Photo 59 : La Sèvre Nantaise est un sujet récurrent des cartes postales anciennes (source : <a href="https://delcampe.net/">https://delcampe.net/</a> ).....	68
Photo 46 : Pescalis, un site de pêche au bord de la Sèvre Nantaise (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015) .....	59	Photo 60 : Un certain attachement au patrimoine bâti ressort des cartes postales anciennes avec à gauche, le calvaire de la Chapelle-Saint-Laurent, et à droite la Grande rue de Moncoutant (source : <a href="https://delcampe.net/">https://delcampe.net/</a> ).....	68
		Photo 61 : Chaos granitiques que l’on découvre au sein du jardin des Chirons (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015) Photo 62 : Vues filtrées sur les éoliennes du parc du Grand Linault à la sortie du parking du jardin des Chirons .....	76

Photo 63 : Vue prise depuis le parking du Jardin des Chirons en direction de la zone de projet (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2019) ..... 76

Photo 64 : Le rocher classé et le sentier d'accès au site situé dans les bois (Source : Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, Atelier de Paysage, 2012) ..... 77

Photo 65 : L'église Notre-Dame-de-Pitié et son calvaire (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) ..... 84

Photo 66 : La position topographique de l'édifice permet des vues lointaines (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) ..... 84

Photo 67 : Le château de Bressuire fut construit au XI<sup>ème</sup> siècle, et modifié jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle (Source : <http://monumentum.fr/>) ..... 85

Photo 68 : Un panorama s'offre sur le sud de Bressuire et le bocage depuis la terrasse du château (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019) ..... 85

Photo 69 : L'église de Bressuire domine la ville (Source : <https://monumentum.fr/> et <https://www.ville-bressuire.fr/>) ..... 86

Photo 70 : Exemple de postes de livraison recouverts d'un bardage bois (Source : AEPE-Gingko, 05/02/2020) ..... 139

Photo 71 : Exemple de panneaux informatifs ..... 150

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Emboîtement des différentes aires d'étude ..... 13

Figure 2: Croquis des paysages vallonnées de bocage (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 23

Figure 3: Bloc diagramme des paysages vallonnées de bocage (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 23

Figure 4 : Coupe topographique AA' selon un axe nord-ouest/sud-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 28

Figure 5 : Coupe topographique BB' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 28

Figure 6 : Coupe topographique CC' selon un axe nord/sud, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 29

Figure 7 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x8) (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 30

Figure 8 : Répartition de l'occupation du sol en termes de surfaces, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2012 | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019) .... 32

Figure 9 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs - Source AEPE-Gingko ..... 38

Figure 10 : Typologie des formes urbaines des bourgs – Source AEPE-Gingko ..... 38

Figure 11 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (exagération verticale x5) (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 66

Figure 12 : Coupe topographique DD' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x3,5) (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 72

Figure 13 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 98

Figure 14 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 98

Figure 15 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 98

Figure 16 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 98

Figure 17 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 99

Figure 18 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 99

Figure 19 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 99

Figure 20 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 99

Figure 21 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 100

Figure 22 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 100

Figure 23 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 100

Figure 24 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée)..... 100

Figure 25 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée).....101

Figure 26 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée).....101

Figure 27 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée) .....101

Figure 28 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée).....101

Figure 29 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)..... 102

Figure 30 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)..... 102

Figure 31 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée) ..... 102

Figure 32 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)..... 102

Figure 33 : Illustration de l'évolution de la perception visuelle d'une éolienne en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci (Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008) 106

Figure 34 : La notion de « taille apparente » pour évaluer l'impact visuel du parc éolien (Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008) ..... 106

Figure 35 : Schéma d'un modèle numérique de travail (Source : AEPE, Gingko, 2019) ..... 107

Figure 36 : Différence entre MNT et MNE (Source : AEPE-Gingko, 2019) ..... 107

Figure 37 : Exemple de résultat de zones de visibilité et de non-visibilité (Source AEPE-Gingko, 2019)107

Figure 38 : Les différentes classes de visibilité en fonction de la portion d'éolienne visible ..... 108

Figure 39 : Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation équi-angulaire .....112

Figure 40 : Bloc diagramme illustrant l'organisation des parcs projetés de Pugnny et Largeasse .....131

Figure 41 : Croquis schématique des effets cumulés avec le projet de Largeasse selon différents points de vue (Source : AEPE-Gingko, 2020) .....131

Figure 42 : Croquis schématique des effets cumulés selon différents points de vue depuis l'aire d'étude rapprochée (Source : AEPE-Gingko, 2020)..... 132

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principaux documents de cadrage consultés ..... 16

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse de la sensibilité paysagère ..... 24

Tableau 3 : Les principaux lieux de vie et d'habitats (population communale > 2 000 habitants) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée ..... 36

Tableau 4 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ..... 40

Tableau 5 : Résultat de l'évaluation multicritères des hameaux, classé selon l'emplacement par rapport aux ZIP ..... 48

Tableau 6 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, selon l'éloignement minimal de l'axe aux Zones d'Implantation Potentielle..... 55

Tableau 7 : Les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée ..... 61

Tableau 8 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des site inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée..... 74

Tableau 9 : Résultat de l'évaluation multicritères des monuments historiques ..... 80

Tableau 10 : Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial ..... 92

Tableau 11 : Recommandations et comparaison des variantes ..... 103

Tableau 12 : La localisation des photomontages .....120

Tableau 13 : Distance des hameaux aux éoliennes du projet ..... 127

Tableau 14 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village du Breuil-Bernard ..... 136

Tableau 15 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village de Pugnny ..... 137

Tableau 16 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village de Largeasse ..... 138

Tableau 17 – Synthèse des impacts sur le paysage et le patrimoine ..... 145

Tableau 18 : Budget alloué pour les mesures paysagères du projet de Pugnny..... 151

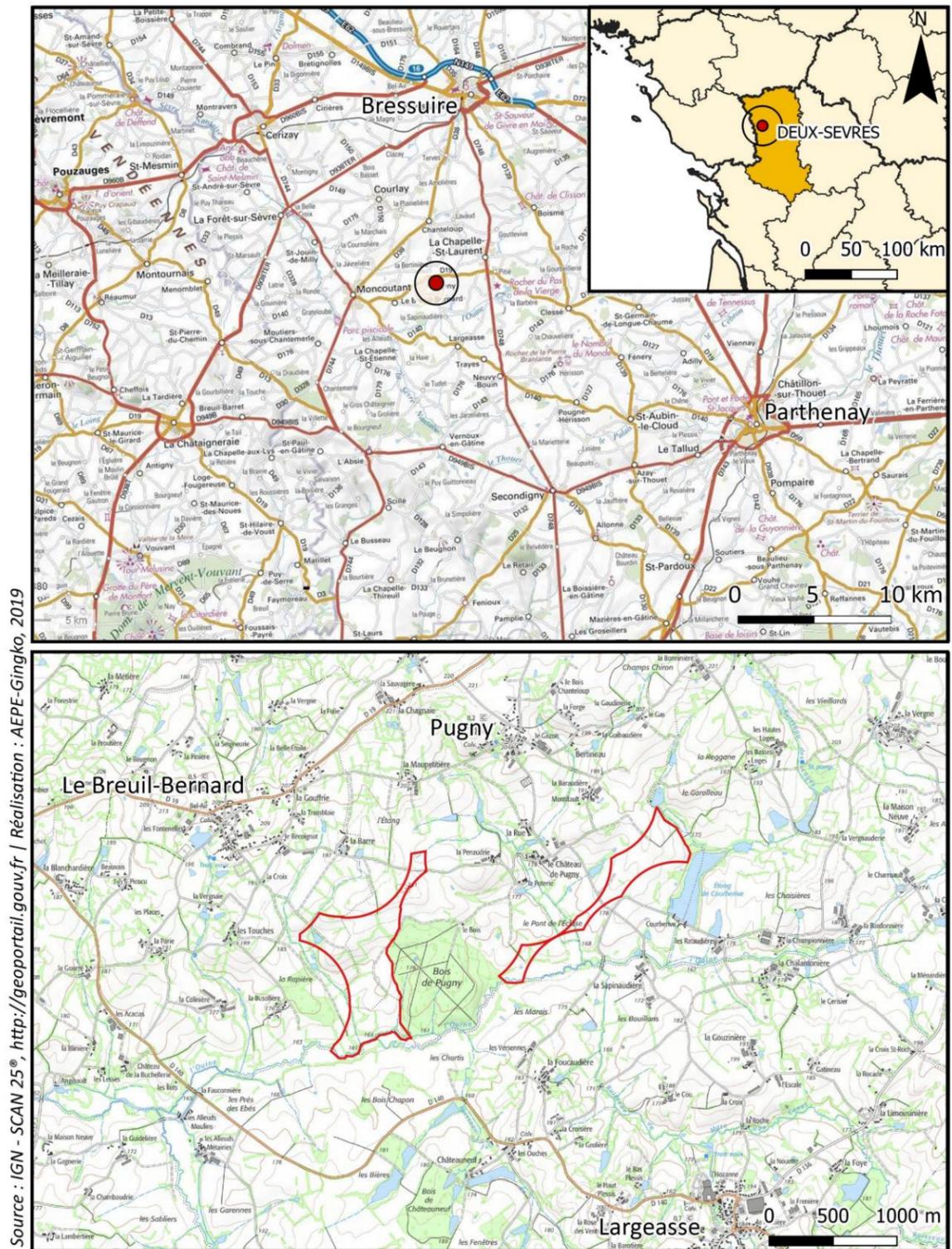
# PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL

# I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) du parc éolien de Pugny se situent dans la région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres. La ZIP ouest se situe dans la commune de Moncutant-sur-Sèvre et la ZIP est à l'interface entre les communes de Moncutant-sur-Sèvre et la Chapelle-Saint-Laurent. Bressuire constitue l'agglomération d'importance la plus proche des zones de projet et est localisée à environ 14 km au nord de celles-ci. L'agglomération de Parthenay se situe quant à elle à environ 21 km au sud-est des ZIP. Ces dernières s'implantent dans des paysages bocagers, où le motif éolien est déjà présent notamment avec les parcs éoliens du Grand Linault, Neuvy-Bouin, Vernoux-en-Gâtine et du Colombier.

Les cartes ci-contre situent les deux ZIP à différentes échelles : régionale, interdépartementale et intercommunale.

Le choix des aires d'étude et leur articulation entre elles sont détaillés par la suite (II. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale).



Source : IGN - SCAN 25®, <http://geoportail.gouv.fr> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



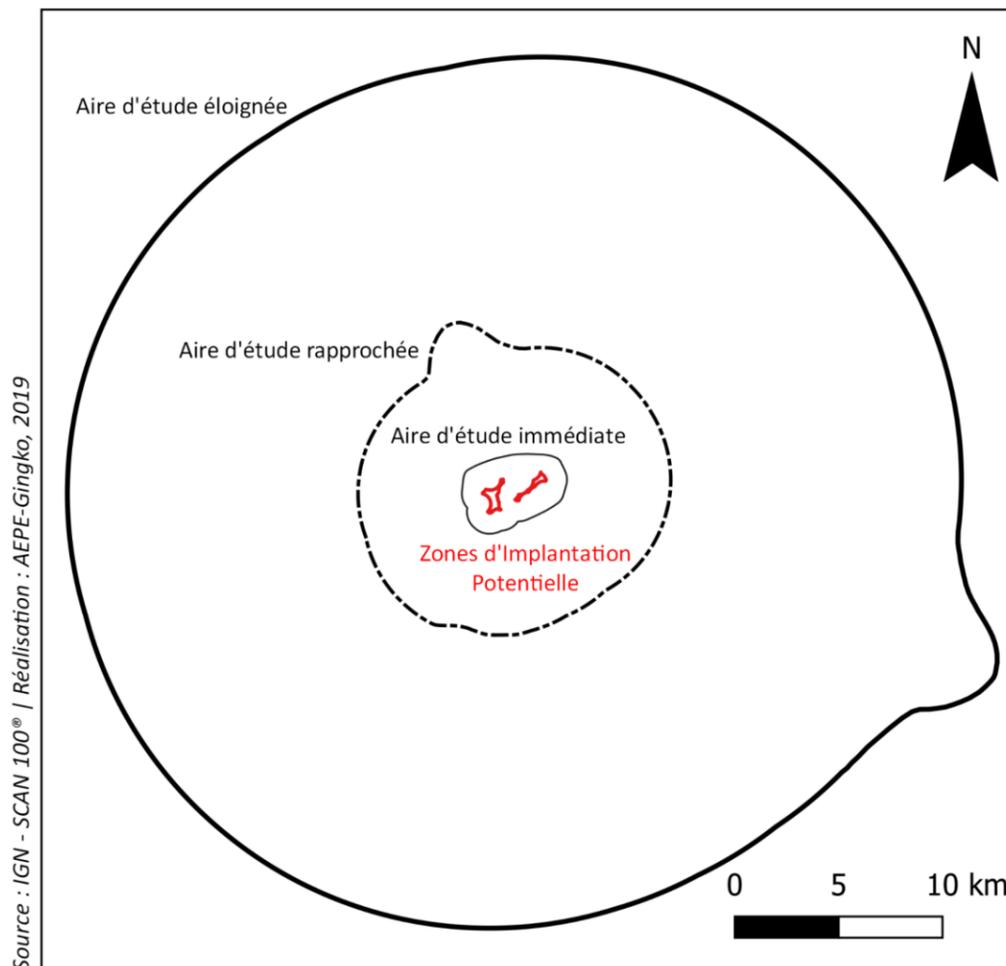
Localisation du projet de Pugny

- Localisation du projet
- Zone d'Implantation Potentielle

Carte 1 : Localisation générale du projet de Pugny

## II. LES AIRES D'ÉTUDE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

L'analyse paysagère et patrimoniale, dans le cadre d'un projet éolien, s'effectue à différentes échelles, correspondant à trois aires d'étude : aire d'étude immédiate, aire d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée. Ces périmètres d'étude, définis à partir de la Zone d'Implantation Potentielle, sont emboîtés les uns dans les autres. Le travail consiste à aller progressivement du plus large au plus précis sur la zone d'implantation, ce qui se traduit notamment par une échelle de travail en correspondance avec chaque périmètre. La carte des aires d'étude ci-après permet de les localiser.



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Emboîtement des différentes aires d'étude

Figure 1: Emboîtement des différentes aires d'étude

### II.1. L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ÉVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (Monument Historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classe, Grand Site de France, etc.).

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Écologique, actualisation octobre 2020

L'aire d'étude éloignée, la plus large, permet d'englober toutes les incidences visuelles du projet, y compris sur des entités par définition éloignées. Elle permet d'étudier le contexte paysager global de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par rapport au territoire auquel elle appartient. Il s'agit de localiser les enjeux d'importance régionale ou nationale. Étant donné l'éloignement par rapport au projet, les aérogénérateurs projetés tendront à cette échelle à devenir un élément de paysage (la prégnance est atténuée).

Il s'agit ici d'une zone tampon de 20 à 24 km autour des ZIP. Les contours de celle-ci ont été adaptés afin de prendre en compte l'agglomération de Parthenay, étant donné son importance (10 900 habitants en 2016 d'après l'INSEE).

### II.2. L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ZONE DE PREGNANCE POTENTIELLE DES EOLIENNES

L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. (...) Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la Zone d'Implantation possible.

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Écologique, actualisation octobre 2020

À l'approche de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet, la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante et potentiellement modifier l'ambiance paysagère. Il s'agit donc d'étudier les perceptions visuelles, sociales et les rapports d'échelles du « paysage de référence », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du parc éolien.

Les sites de fréquentation répertoriés (lieux de vie et d'habitat – bourgs, hameaux... ; routes ; éléments touristiques), ainsi que les entités patrimoniales sont finement analysés, de façon à les hiérarchiser en termes d'enjeux mais aussi de sensibilité potentielle, en identifiant les ouvertures visuelles en direction de la ZIP, ainsi que les risques de covisibilité.

L'aire d'étude rapprochée correspond au bassin de visibilité potentiel principal du parc éolien projeté, où les aérogénérateurs constitueront éventuellement un des éléments de paysage vécu ou paysage du quotidien. Dans le cadre de cette étude, l'aire d'étude rapprochée est comprise entre 6 et 8 km autour des ZIP. Celle-ci a été adaptée afin d'inclure des lieux de vie comme le bourg de Vendhuile.

### II.3. L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de paysage et de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est également là que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.) et le traitement du projet.

*Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Écologique, actualisation octobre 2020*

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier en détails les qualités et l'organisation des éléments paysagers présents, comme la trame végétale et les accès existants. Cela permet de composer des aménagements au pied des éoliennes et des annexes (accès, locaux techniques...) qui s'intégreront au mieux dans le paysage.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier en détails les qualités et l'organisation des éléments paysagers présents, comme la trame végétale existante. Cela permet de composer des aménagements au pied des éoliennes et des annexes (accès, locaux techniques...) qui s'intégreront au mieux dans le paysage. Cette aire d'étude est une zone tampon de 1 km autour des ZIP, adaptée afin d'inclure le bourg de Breuil-Bernard dans son entièreté

### II.4. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES ÉOLIENNES

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

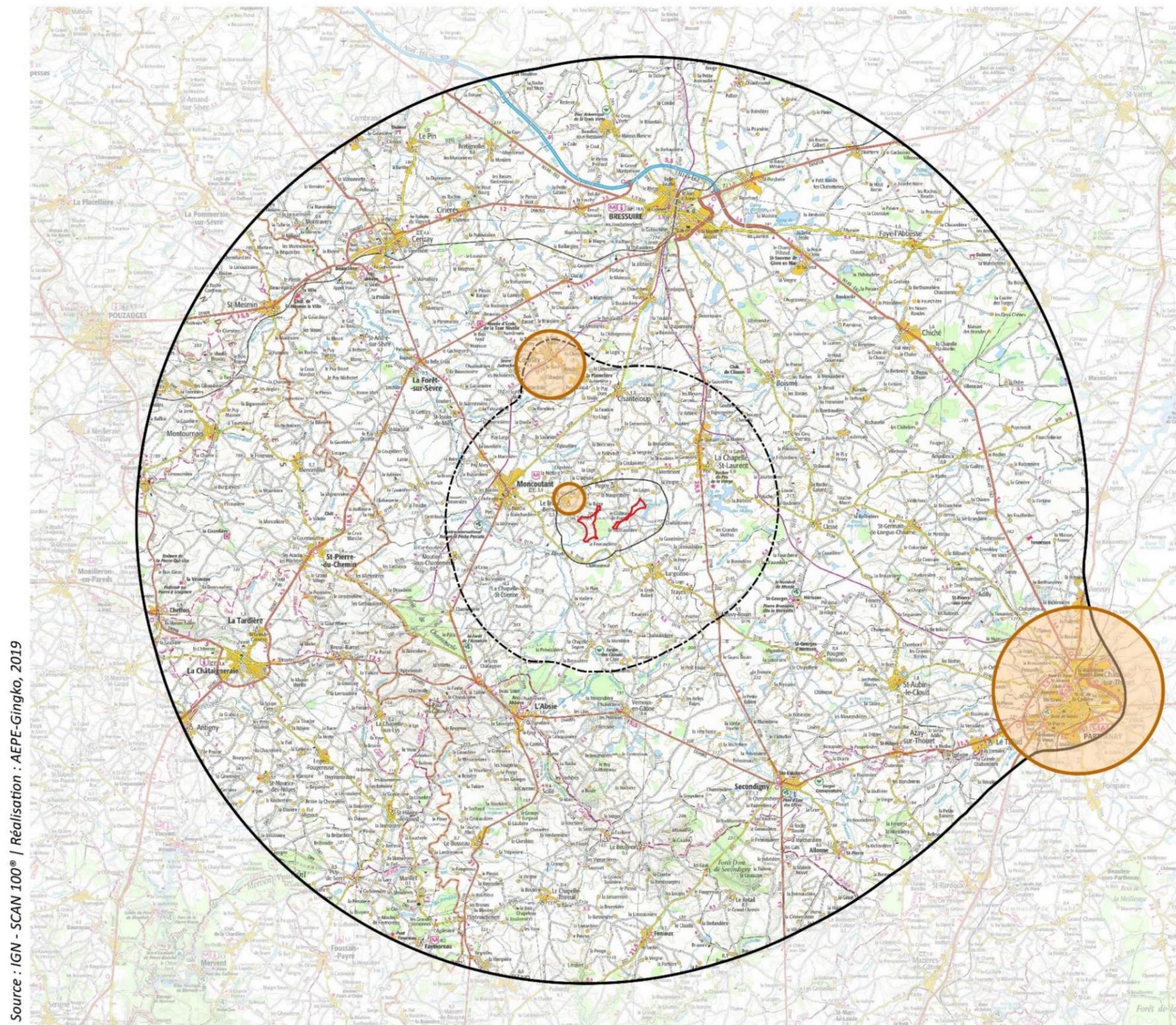
*Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Écologique, actualisation octobre 2020*

L'analyse de cette zone va se consacrer aux éléments de paysage concernés directement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est à cette échelle que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte (trame végétale existante, topographie, parcellaire,

etc.) et les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.).

Tout au long de l'analyse thématique présentée dans la suite du document, une approche multiscalaire est fournie, permettant de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur importance et de l'éloignement du projet. Une ou plusieurs cartes peuvent être produites pour chacune de ces thématiques, en fonction du niveau d'information pertinent pour l'analyse de celle-ci.

Réaliser une analyse paysagère à plusieurs échelles permet de hiérarchiser les enjeux en fonction de l'éloignement du projet (et donc de la Zone d'Implantation Potentielle) : lorsque l'on « dézoome », que l'on se place à une échelle large, les enjeux majeurs sont considérés (grand paysage) ; alors que plus l'on se rapproche, plus les enjeux secondaires nécessitent d'être pris en compte (paysages du quotidien).



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Aires d'étude**

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
- Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
- Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)

**Adaptation des aires d'études**

- Inclusion des bourgs/agglomérations principaux situés en limite d'aire d'étude



**Articulation des différentes aires d'étude**

Carte 2 : Articulation des différentes aires d'étude

### III. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Un ensemble de documents de référence, réalisés à différentes échelles (nationale, régionale et départementale), a été pris en compte dans cette étude ; ils servent de base dans la considération de la compatibilité du territoire avec l'implantation potentielle d'éoliennes en amont de l'analyse, et permettent de pré-identifier certains enjeux des paysages considérés et les recommandations associées.

Le tableau ci-après récapitule les documents de cadrage servant de base bibliographique pour la présente analyse paysagère et patrimoniale.

Tableau 1 : Liste des principaux documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
<b>Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres</b>	Document de cadrage national	Direction générale de la prévention des risques	2016	<a href="http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact">http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact</a>
<b>Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010</b>	Document de cadrage national	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer	2010	//
<b>Schéma Régional Éolien du Poitou-Charentes (annulé en 2017)</b>	Document de cadrage régional	DREAL Poitou-Charentes Conseil régional du Poitou-Charentes	2012	<a href="http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf">http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf</a>
<b>Schéma Régional Éolien des Pays de la Loire (annulé en 2016)</b>	Document de cadrage régional	Préfecture de la Région Pays de la Loire	2013	<a href="http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-eolien-terrestre-des-pays-de-la-a1943.html">http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-eolien-terrestre-des-pays-de-la-a1943.html</a>
<b>Inventaire des paysages de Poitou-Charentes</b>	Document de cadrage régional	Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes Outside Architectes Paysagistes	1999	<a href="http://www.paysage-poitou-charentes.org/">http://www.paysage-poitou-charentes.org/</a>
<b>Atlas des paysages des Pays-de-la-Loire</b>	Document de cadrage régional	DREAL des Pays de la Loire	2016	<a href="http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/</a>
<b>Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération du Bocage Bressuirais</b>	Document de cadrage intercommunal	Impact et environnement	2017	<a href="https://www.agglo2b.fr/component/idownloads/send/14-amenagement/66-etat-initial-de-l-environnement">https://www.agglo2b.fr/component/idownloads/send/14-amenagement/66-etat-initial-de-l-environnement</a>

### IV. LA METHODE D'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale du présent dossier s'est basée sur la définition du « paysage » proposée par la Convention européenne de Florence (2000) : il s'agit d' « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations ». L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, en constante évolution.

Afin de resituer les Zones d'Implantation Potentielle dans un contexte paysager plus large, un premier travail de bibliographie est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs documents de cadrage. L'outil SIG (Système d'Information Géographique) est utilisé pour permettre le recensement d'éléments structurants (boisements, routes, bourgs, monuments historiques, etc.) mais aussi pour réaliser une analyse cartographique fine amenant à pré-identifier un certain nombre d'enjeux.

Une phase de terrain est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une lecture plastique du paysage (quelles sont les lignes de force verticales et horizontales, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, y-a-t-il des effets de fenêtre, des ouvertures/fermetures visuelles, etc.) et son analyse sensible (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un reportage photographique du site et des zones environnantes. Elle est effectuée dans des conditions météorologiques optimales pour que les perspectives visuelles soient maximales.

L'étude paysagère et patrimoniale s'est appuyée sur une approche thématique multiscalair (c'est-à-dire à plusieurs échelles) afin de hiérarchiser les enjeux et sensibilités en fonction de chacun des éléments du territoire considérés, de leur configuration et de leur éloignement vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate. Les différentes composantes du territoire sont appréhendées item par item (lieux de vie, axes de communication, monuments historiques, etc.) afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée, et d'identifier de la sorte les principaux points de sensibilité potentielle par rapport au projet.

Les sensibilités se déclinent comme suit :

- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle très forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle, et de façon **potentiellement très prégnante**, risquant alors de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle modérée** lorsqu'une ou plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle faible** lorsque les vues en direction des Zones d'Implantation Potentielle sont lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

## V. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

### V.1. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

*Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015*

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.).

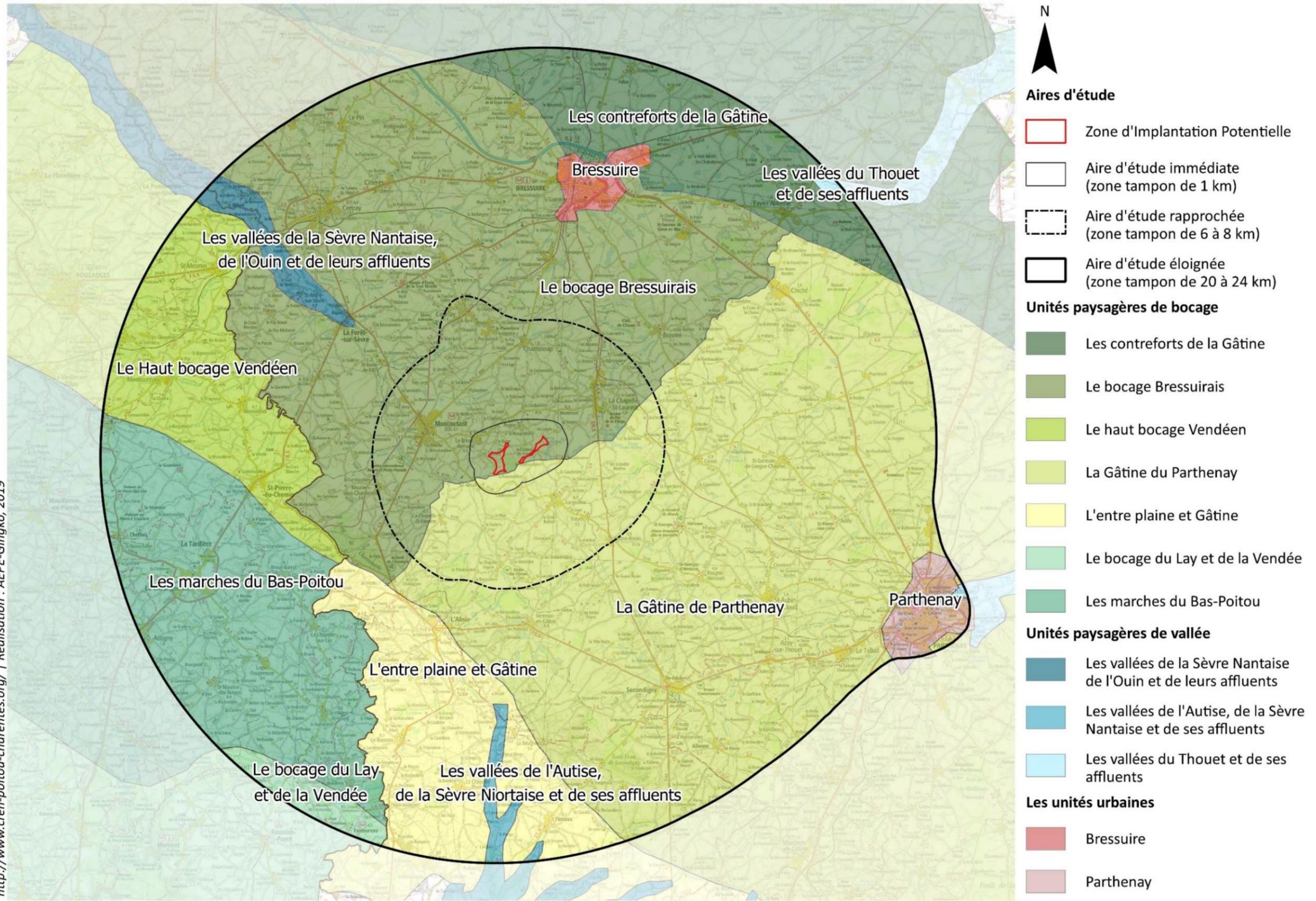
L'aire d'étude élargie qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour du projet permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc éolien.

Douze unités paysagères sont répertoriées à l'échelle de l'aire d'étude élargie :

- Sept unités paysagères de bocage (le Bocage Bressuirais, la Gâtine de Parthenay, les contreforts de la Gâtine, l'entre plaine et Gâtine, le haut bocage Vendéen, les marches du Bas-Poitou et le bocage du Lay et de la Vendée) ;
- Trois unités de vallée (les vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Ouin et de leurs affluents, les vallées du Thouet et de ses affluents et les vallées de l'Autise, de la Sèvre Nantaise et de leurs affluents) ;
- Deux unités urbaines (Bressuire et Parthenay).

Le présent document s'attache, pour chacune de ces unités paysagères, à considérer quelles en sont les éléments caractéristiques, et à évaluer si elles présentent une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet.

Source : IGN - SCAN 100®, <http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>,  
<http://www.cren-poitou-charentes.org/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 3 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

## V.1.1. LES UNITES PAYSAGERES DE BOCAGE

### V.1.1.1. LE BOCAGE BRESSUIRAIS, LA GÂTINE DE PARTHENAY ET LE HAUT BOCAGE VENDEEN

Les unités paysagères du Bocage Bressuirais, de la Gâtine de Parthenay et du haut bocage Vendéen se déploient sur plus de la moitié de l'aire d'étude éloignée et constituent la partie la plus haute du socle granitique ancien (cf. V.2.1. Le relief et l'hydrographie). Il s'agit de trois unités paysagères de bocage dont les caractéristiques sont très proches à l'échelle de l'aire d'étude éloignée ; la distinction entre ces unités est d'ordre culturelle plus que paysagère, c'est pourquoi elles sont présentées ici conjointement. Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) se placent à l'extrémité sud de l'unité du bocage Bressuirais.

Les ambiances paysagères sont issues d'un système bocager dense à maille serrée, qui génère un fort cloisonnement de l'espace et des vues généralement courtes et arrêtées par l'omniprésence des haies. Ces zones bocagères ont la particularité d'être animées par un réseau de vallons extrêmement foisonnant et aux orientations multiples. Le socle imperméable du massif granitique est à l'origine du ruissellement faisant naître de nombreux ruisseaux. À la faveur d'une crête, des panoramas peuvent se dégager, lorsque la trame bocagère le permet. Le paysage et les perceptions que l'on a de ce dernier résulte donc de l'association entre le système bocager et le relief complexe. La végétation de haie constitue le motif primordial des scènes paysagères, entourant les parcelles de prairies, et est complétée par quelques boisements et massifs forestiers. Depuis le réseau routier qui parcourt ce relief, les vues sont majoritairement courtes, et les points de vue ouverts et dominant le grand paysage sont ponctuels.



Photo 1 : La profondeur de champ est intimement liée à la densité du maillage bocager ; ici, les haies arborées arrêtent le regard au premier plan (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 2 : Des vues lointaines sont parfois possibles en point haut et dégagé (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016)

L'eau est peu apparente, généralement camouflée par les écrans boisés, et peu accessible par les voies de communication. Les mares, retenues collinaires et autres points d'eau à usage agricole sont nombreux auprès des fermes et s'insèrent dans le paysage bocager, dégageant des percées visuelles sur le bocage qui les entoure.



Photo 3 : De nombreuses retenues d'eau parsèment le territoire (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019)

De nombreux affleurements rocheux et chaos granitiques sont perceptibles dans le paysage ; ils ponctuent les prairies et participent à la mise en scène de ces paysages bucoliques de campagne. Ces blocs créent une microtopographie surprenante au sein du paysage local.



Photo 4 : Les chaos granitiques donnent l'impression d'une mise en scène bucolique (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019)

Dans ces paysages bocagers semi-fermés, le bâti s'organise sous la forme de villages dispersés sur l'ensemble du territoire. Les bourgs se sont généralement développés sur les hauteurs ; de nombreux hameaux ou des châteaux sont également dispersés dans le paysage. Des fermes isolées discrètes ponctuent aussi ce territoire, mais le bâti se découvre souvent au dernier moment dans ces paysages bocagers. Ces bourgs offrent des vues fermées à la fois par la hauteur et la densité des constructions mais également par la végétation entourant ces habitations. Bressuire et Parthenay, sites urbains de vallée installés respectivement en appui du Dolo et du Thouet, constituent les seules agglomérations s'inscrivant dans ce paysage bocager sur la zone d'étude.



Photo 5 : L'habitat est discret et se découvre au détour d'une haie (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016)

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien est déjà présent dans ces unités paysagères, notamment avec les parcs éoliens du Grand Linault, Neuvy-Bouin, Vernoux-en-Gâtine et du Colombier (cf. V.3.4. Le contexte éolien).

Le relief plissé associé au bocage dense de ces paysages laissent peu de place à des perceptions larges du territoire depuis ces entités paysagères. Les caractéristiques paysagères du bocage Bressuirais, des contreforts de la Gâtine et du haut bocage Vendéen induisent un fonctionnement visuel contrasté fait de vues qui peuvent être fermées, en fonction de la présence ou non d'écrans végétaux au premier plan, ou semi-lointaines à hauteur des points de vue permis par le relief creusé des vallées. Les ambiances paysagères sont rurales et homogènes ; quelques parcs éoliens sont déjà perçus depuis cette unité.

Une sensibilité **modérée à forte** est attribuée à l'unité des contreforts de la Gâtine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, celle-ci accueillant la zone de projet. En s'éloignant, la sensibilité devient **modérée**.

L'unité paysagère du bocage Bressuirais fait l'objet d'une sensibilité **forte** dans l'aire d'étude rapprochée, et d'une sensibilité **modérée** pour le reste de l'unité, au vu de sa proximité avec les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).

L'unité paysagère du haut bocage Vendéen fait, quant à elle, également l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée**.

### V.1.1.2. LES MARCHES DU BAS-POITOU ET LE BOCAGE DU LAY ET DE LA VENDEE

Les unités paysagères des marches du Bas-Poitou et du bocage du Lay et de la Vendée se positionnent au sud-ouest des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), à respectivement 9 et 18 km de cette dernière. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, ces deux unités présentent des caractéristiques très similaires. En effet, l'unité du bocage du Lay et de la Vendée est à peine intersectée par l'aire d'étude éloignée, et peut donc être assimilée à l'unité paysagère voisine des marches du Bas-Poitou, la transition entre les deux secteurs n'étant pas nette.

Comme pour les unités paysagères du bocage Bressuirais, de la Gâtine du Parthenay et du haut bocage Vendéen, ces deux secteurs sont caractérisés par un maillage bocager bien conservé et structurant, complété par de nombreux boisements. La trame végétale se greffe sur un plateau ondulé, nettement marqué par un réseau hydrographique qui vient griffer de ses nombreux cours d'eau le plateau bocager. Les perceptions visuelles varient selon la densité de la trame bocagère et la topographie, alternant alors entre vues semi-lointaines à la faveur d'un point culminant dégagé, ou vues fermées dans un creux de vallon.

Ce secteur paysager est encadré par deux lignes de forces majeures : au nord, la crête du haut bocage Vendéen, prolongée par le relief de la Gâtine de Parthenay et du bocage Bressuirais, et au sud le coteau de Chantonay. Ces lignes topographiques se distinguent en de nombreux points des unités des marches du Bas-Poitou et du bocage du Lay et de la Vendée, marquant l'horizon boisé.



Photo 6 : La ligne de crête délimitant le nord de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou marque nettement le paysage (Source : <https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>)

Ces paysages de bocage amorcent la transition avec les plaines situées au sud et à l'ouest : quelques enclaves viticoles et horticoles parsèment le territoire et le bâti typique des paysages de bocage laisse parfois place à une architecture que l'on retrouve plus traditionnellement dans les plaines.

Le motif éolien n'est pas présent au sein de ces unités paysagères, les plus proches se situant dans les unités paysagères voisines (Gâtine de Parthenay notamment).

La sensibilité potentielle des marches du Bas-Poitou et du bocage du Lay et de la Vendée est considérée comme **faible** du fait de leur éloignement aux ZIP et des masques visuels présents, notamment végétal et topographique (unité située derrière une ligne de crête).

### V.1.1.3. L'ENTRE PLAINE ET GÂTINE

Cette unité paysagère présente de nombreux points communs avec les unités paysagères des marches du Bas-Poitou et du bocage du Lay et de la Vendée. Située à environ 9 km au sud-ouest des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), ce secteur est caractérisé de « paysage d'entre-deux » par l'*Inventaire des paysages du Poitou-Charentes* (Cabinet Outside Architectes Paysagistes, 1999).

L'unité de l'entre plaine et Gâtine fait effectivement, comme l'indique son nom, la transition entre les paysages bocagers de la Gâtine au nord et les paysages des plaines Niortaises du sud. Le maillage bocager y est présent, mais se relâche parfois permettant au regard de passer au-delà de la trame végétale.

Comme pour les unités de transition voisines, la délimitation avec l'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay se fait par une ligne de crête marquant fortement le territoire. Le système de vallées creuse profondément le plateau permettant également un certain contraste dans les perceptions, celles-ci s'allongeant ou se limitant à la végétation au premier plan au gré des variations topographiques.



Photo 7 : Les nombreuses vallées marquent fortement ce plateau bocager  
(Source : <http://www.cc-gatine-autize.fr/public/index.php>)

Le motif éolien n'est pas présent au sein de cette unité paysagère à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les plus proches se situant dans les unités paysagères voisines (Gâtine de Parthenay notamment).

L'unité paysagère de l'entre plaine et Gâtine est considérée comme **faiblement sensible** du fait de son éloignement aux ZIP et des masques visuels présents (topographie vallonnée, présence d'une ligne de crête fermant les horizons et végétation).

### V.1.1.4. LES CONTREFORTS DE LA GÂTINE

L'unité des contreforts de la Gâtine, située au nord-est des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) à environ 15 km de cette dernière, constitue une unité paysagère de transition entre les paysages de bocage dense, majoritaires au sein de l'aire d'étude éloignée, et les paysages de plaines situés au nord-est de la zone de projet (plaine de Moncontour, Neuville et Thouars, hors périmètre d'étude).

Les paysages des contreforts de la Gâtine sont très semblables à ceux du bocage Bressuirais, de la Gâtine du Parthenay et du haut bocage Vendéen. La distinction se fait principalement par la densité et la typologie du maillage bocager. Les haies bocagères forment en effet un maillage moins dense que celui des unités paysagères voisines et laisse parfois place à système de haies basses et rectilignes. Puisque moins dense, le bocage des contreforts permet parfois des vues plus lointaines et ne cantonne pas toujours le regard au premier plan. Les vues sont tout de même souvent limitées par ce bocage et sont généralement courtes.



Photo 8 : Le regard passe ponctuellement au-delà du réseau de haies (Source : AEPE-Gingko, 21/03/2019)

De plus, le réseau hydrographique est moins développé sur cette unité paysagère ; quelques cours d'eau creusent tout de même nettement le socle granitique et créent un paysage légèrement vallonné. Les ripisylves présentes dans ces vallons servent d'armature au réseau bocager qui vient s'y greffer, et créent des ambiances plus intimes en fermant le paysage.

Aucune agglomération d'importance n'est présente au sein de cette unité paysagère qui est plutôt à dominante rurale ; seuls des petits bourgs parsèment le territoire, accompagnés de nombreux hameaux, fermes isolées et châteaux, souvent dissimulés par la végétation qui les rend difficiles à percevoir. Les structures bâties plus hautes comme les églises ressortent légèrement et servent de point de repère. Des retenues d'eau sont également dispersées sur le territoire, généralement à proximité des hameaux.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien n'est pas présent dans cette unité paysagère. Des parcs comme ceux de Coulonges Thouarsais et de Noirtierre – La-Chapelle-Gaudin sont implantés hors de la zone d'étude mais sont ponctuellement visibles depuis les contreforts de la Gâtine.

L'unité paysagère des contreforts de la Gâtine est considérée comme **faiblement sensible** du fait de son éloignement aux ZIP et des masques visuels présents (topographie vallonnée et végétation).

## V.1.2. LES UNITES PAYSAGERES DE VALLEE



Au sein du territoire d'étude, deux vallées se distinguent avec leur paysage propre à savoir la vallée de la Sèvre Nantaise (unité paysagère des vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Ouin et de leurs affluents) et la vallée du Saumort (unité paysagère des vallées de l'Autise de la Sèvre Niortaise et de ses affluents). La vallée du Mignonnet (unité paysagère des vallées du Thouet et de ses affluents) ne marque que très peu le territoire puisque seule son extrémité est intersectée par l'aire d'étude éloignée. Ces trois vallées se situent toutes à plus de 10 km des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). L'hydrographie est évoquée par la suite de manière plus détaillée (cf. V.2.1. *Le relief et l'hydrographie*).

Les vallées de la Sèvre Nantaise et du Saumort recèlent un riche patrimoine architectural (châteaux implantés sur les coteaux en belvédère par exemple), et naturel. Au sein du territoire d'étude, ces vallées sont peu encaissées et sont perceptibles le plus souvent par leur ripisylve. Ces cours d'eau sont peu accessibles : la Sèvre Nantaise n'est par exemple pas incluse dans l'unité paysagère de vallée dans ses premiers kilomètres (les plus proches des ZIP) car son cours est petit et plutôt apparenté à un ruisseau. Le plan d'eau de Pescalis est un des seuls points offrant un accès direct à l'eau. Dans l'ensemble, ces paysages très arborés offrent des vues fermées.



Photo 9 : La Sèvre Nantaise est étroite et souvent peu visible (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019)

Les unités de vallées sont éloignées des ZIP et présentent des paysages plutôt fermés ; ils sont donc **faiblement sensibles** à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet.

## V.1.3. LES UNITES URBAINES DE BRESSUIRE ET PARTHENAY



Dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes, les agglomérations de Bressuire et Parthenay se distinguent du reste de la matrice paysagère par leur aspect urbain et sont présentées comme faisant partie de l'ensemble de paysage des vallées. En effet, ces deux agglomérations sont toutes deux intimement liées à leur implantation au droit de points particuliers de cours d'eau. Ces villes sont des lieux qui permettent une accessibilité directe aux vallées dans lesquelles elles s'inscrivent. Leur « noyau paysager » est développé autour d'un site spécifique, un événement du relief ou du cours d'eau, propice à l'établissement d'un site défensif ou d'un franchissement. Les ambiances paysagères associent alors l'architecture patrimoniale à la rivière et au relief.

À environ 20 km au sud-est des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), Parthenay est implanté en bord de Thouet, avec une ville médiévale qui prend place dans une boucle de la rivière. Bressuire est associée à un épisode marqué du cours du Dolo, à environ 12 km à l'ouest de la zone d'étude. Les extensions urbaines plus récentes des agglomérations s'étendent au-delà de l'encaissement des vallées, dans la matrice bocagère.



Photo 10 : L'agglomération de Parthenay en appui du Thouet et l'agglomération de Bressuire

(Sources : <https://www.tourisme.fr> et <https://www.ville-bressuire.fr>)

La ville de Parthenay, du fait de sa situation au sein de la vallée du Thouet, offre des paysages fermés en raison de la densité et de la verticalité du bâti mais aussi par la présence marquée de la végétation voisine et de quelques reliefs occultant les vues très lointaines.

La ville de Bressuire offre ponctuellement des vues lointaines depuis sa périphérie et principalement au niveau des remparts du château situés sur un promontoire (cf. V.6. *L'analyse patrimoniale*). En son centre, la densité du noyau urbain ne permet pas au regard de porter loin. Les sensibilités particulières propres à chacune de ces villes sont étudiées dans la suite du document (cf. V.3.1. *Les lieux de vie et d'habitat*).

Le motif éolien est dans l'ensemble peu perceptible depuis ces agglomérations, hormis l'éolienne de Bressuire depuis la ville du même nom.

Ces agglomérations étant éloignées de la zone de projet (> 12 km) et au vu de la densité de la trame bâtie, Bressuire et Parthenay sont considérées comme **faiblement sensibles** à l'implantation d'aérogénérateurs au sein des ZIP.

## V.1.4. CONCLUSION DE L'ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le tableau ci-après synthétise les résultats concernant la sensibilité potentielle des unités paysagères, et recommandations associées.

La carte suivant le tableau spatialisé les sensibilités des unités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).

Trois grands types de paysage ressortent ainsi de cette analyse :

- Les paysages de bocage aux vallonnements plus ou moins marqués. Les vues y sont globalement courtes, mais peuvent parfois s'allonger à la faveur d'un événement du relief ;
- Des paysages de vallées riches en patrimoine naturel et bâti. Les vues y sont plutôt courtes, limitées par la végétation ;
- Des paysages urbains dont la densité et la verticalité du bâti ne permettent que des vues courtes.

La majorité du territoire d'étude est vallonnée et structurée par un maillage bocager relativement dense. Les figures suivantes représentent des scènes paysagères types du territoire.

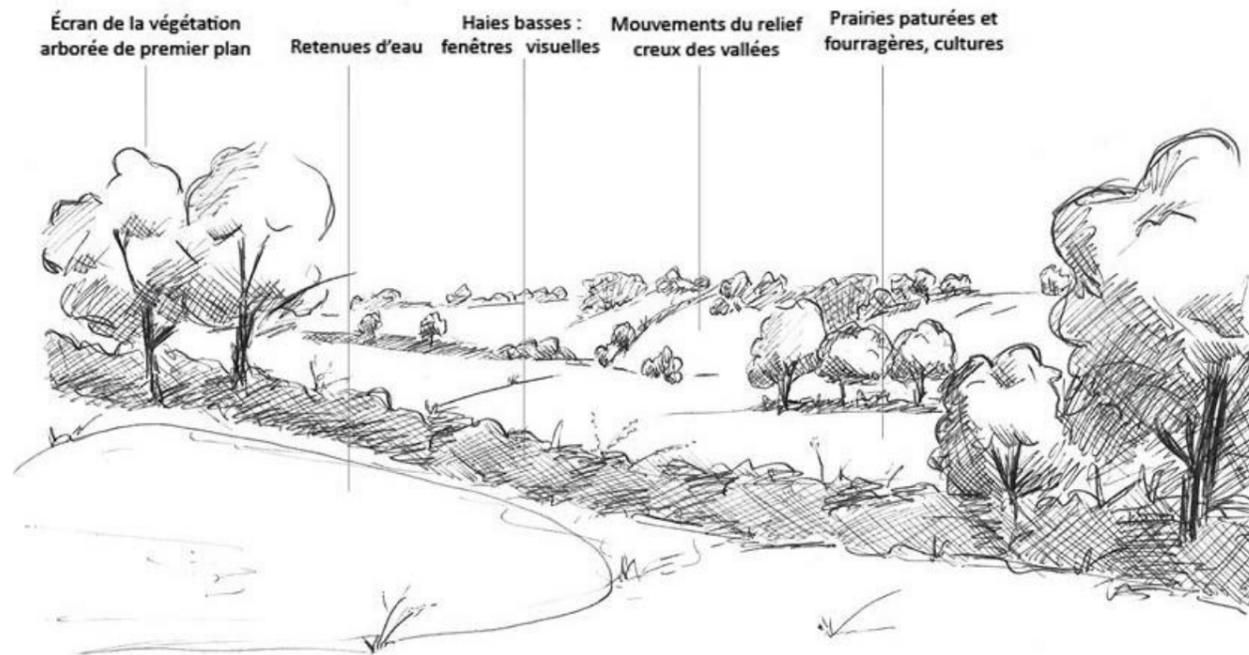


Figure 2: Croquis des paysages vallonnés de bocage (Source : AEPE-Gingko, 2019)

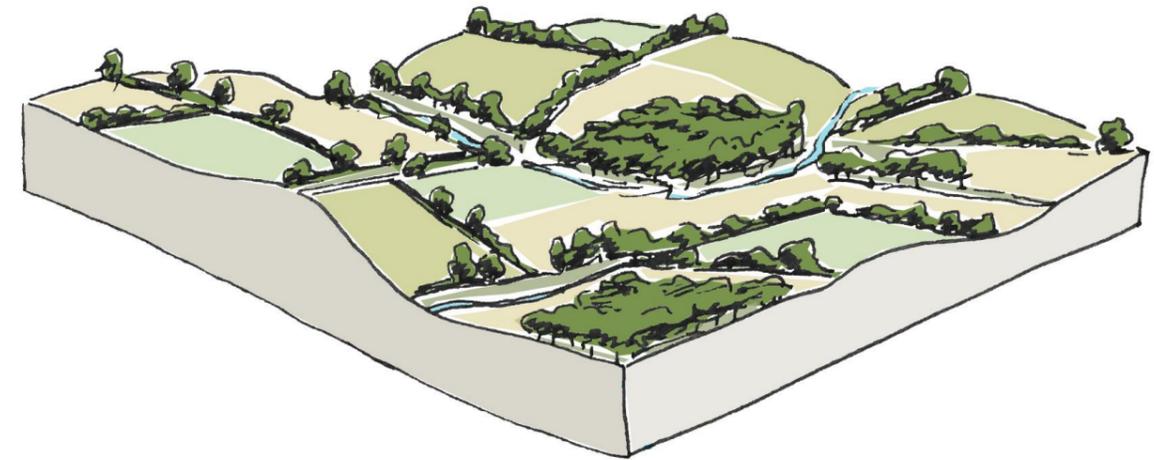


Figure 3: Bloc diagramme des paysages vallonnés de bocage (Source : AEPE-Gingko, 2019)

D'après l'étude des caractéristiques des différents grands types de paysage et de leur localisation vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate, leurs sensibilités théoriques sont évaluées.

Il ressort globalement que :

- Les unités paysagères du bocage Bressuirais, de la Gâtine de Parthenay et du haut bocage Vendéen, forment une entité homogène et présentent une sensibilité paysagère **modérée** à **forte** à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et **modérée** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. C'est en effet un paysage variant entre vues semi-ouvertes et vues fermées, composé de bocages permettant parfois des vues filtrées puis soudainement des vues dégagées et lointaines. C'est également le territoire d'accueil des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).

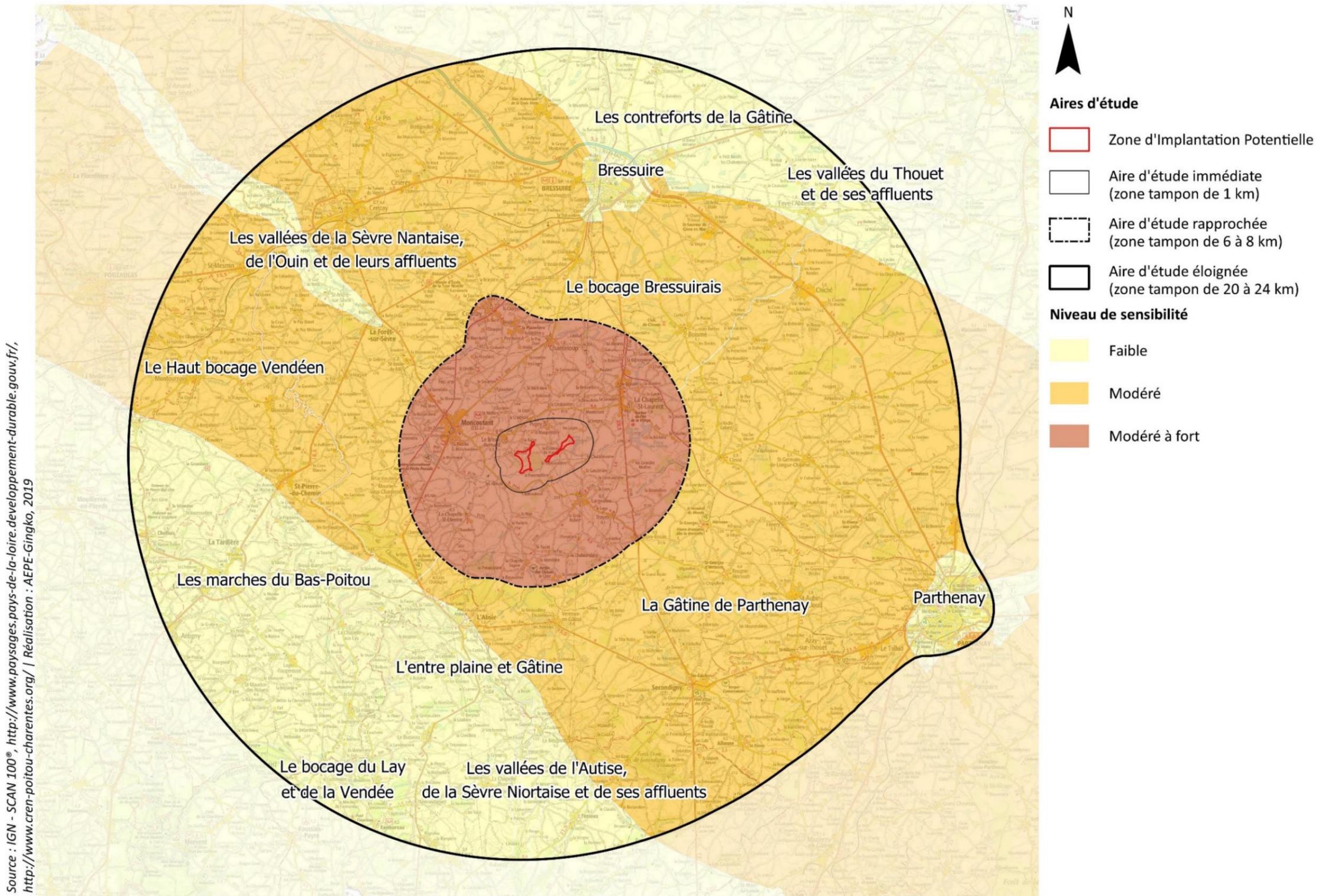
- Les unités paysagères de bocage au sud de l'aire d'étude éloignée présentent une sensibilité paysagère **faible** (les marches du Bas-Poitou, l'entre plaine et Gâtine et le bocage du Lay et de la Vendée). Ces unités situées derrière une ligne de crête marquée (cf. V.2.1. Le relief et l'hydrographie) ne permettent aucune interaction visuelle avec la ZIP. De même, les contreforts de la Gâtine se voient attribuer une sensibilité **faible**.

- Les vallées sont considérées comme ayant une sensibilité paysagère **faible**. Ce sont en effet des paysages marqueurs de territoire et souvent considérés comme emblématiques. Néanmoins, leur éloignement de plus de 10 km par rapport aux ZIP ne présente pas un enjeu capital vis-à-vis du projet éolien. En effet, depuis ces vallées et leurs paysages fermés, peu de vues se dégagent vers les paysages environnants.

- Au sein du périmètre éloigné, on relève enfin les paysages urbains qui n'engagent aucune sensibilité particulière du fait de leur composition urbaine et bâtie offrant peu de vues dégagées et d'un éloignement de plus de 12 km qui n'engage pas de vue prégnante sur l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone d'étude. Leur sensibilité est donc évaluée à **faible**.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse de la sensibilité paysagère

Grand type de paysage	Unité paysagère (UP)	Caractéristiques principales	Sensibilité	Recommandations
LE BOCAGE	<b>Le bocage Bressuirais</b> <i>(UP dans laquelle se situe les Zones d'Implantation Potentielle)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysages semi-ouverts à fermés par un réseau dense de haies basses ou arborées</li> <li>- Relief varié, ondulation du sol avec des lignes de crêtes marquées</li> </ul>	<b>MODEREE A FORTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les motifs végétaux : haies, boisements et bosquets</li> <li>- Éviter l'implantation d'éoliennes au cœur des vallons à proximité des ruisseaux et faire attention aux risques de rupture d'échelle</li> <li>- S'appuyer sur les lignes de force du paysage pour assurer une insertion optimale du projet dans son environnement</li> <li>- Étudier le cumul des parcs existants et vérifier son acceptabilité</li> </ul>
	<b>La Gâtine du Parthenay</b> <i>(UP jouxtant les ZIP)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysage bocager avec une alternance d'ambiances et une diversité des composantes paysagères (motifs variés de l'arbre, présence de l'eau, chaos granitiques, vallons, ...)</li> <li>- Le maillage des haies cloisonne les perceptions et n'offre pas de lignes directrices. Les vues s'ouvrent parfois soudainement et se referment aussi vite</li> </ul>		
	<b>Le haut bocage Vendéen</b> <i>(UP à environ 9 km des ZIP)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ambiance parfois bucolique et impression de mise en scène de paysages pittoresques</li> </ul>		
	<b>Entre plaine et Gâtine</b> <i>(UP à environ 9 km des ZIP)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques paysagères similaires au bocage Bressuirais, à la Gâtine de Parthenay et au haut bocage Vendéen</li> <li>- Territoires éloignés de la zone de projet (≥ 9 km) et localisés derrière une ligne de crête empêchant toute vue vers celui-ci</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune recommandation particulière</li> </ul>
	<b>Les marches du Bas-Poitou</b> <i>(UP à environ 9 km des ZIP)</i>			
	<b>Le bocage du Lay et de la Vendée</b> <i>(UP à environ 18 km des ZIP)</i>			
<b>Les contreforts de la Gâtine</b> <i>(UP à environ 15 km des ZIP)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques paysagères similaires au bocage Bressuirais, à la Gâtine de Parthenay et au haut bocage Vendéen</li> <li>- Territoires éloignés de la ZIP (≥ 15 km) empêchant toute vue vers celle-ci</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune recommandation particulière</li> </ul>	
LES VALLEES	<b>Les vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Ouin et de leurs affluents</b> <i>(UP à environ 10 km des ZIP)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysages fermés</li> <li>- Vallées peu encaissées et très arborées</li> <li>- Paysages qualitatifs, caractérisés par son patrimoine naturel et bâti</li> <li>- Territoires éloignés de la zone de projet (&gt; 10 km) et fermés par la végétation empêchant toute vue vers l'aire d'étude immédiate</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune recommandation particulière</li> </ul>
	<b>Les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de ses affluents</b> <i>(UP à environ 12 km des ZIP)</i>			
	<b>Les vallées du Thouet et de ses affluents</b> <i>(UP à environ 19 km des ZIP)</i>			
LES PAYSAGES URBAINS	<b>Bressuire</b> <i>(UP à environ 12 km des ZIP)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agglomérations en appui d'un cours d'eau, mêlant paysages de nature et d'architecture</li> <li>- Paysages fermés : densité et verticalité du bâti</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune recommandation particulière</li> </ul>
	<b>Parthenay</b> <i>(UP à environ 20 km des ZIP)</i>			



Carte 4 : Sensibilité potentielle des unités paysagères de l'aire d'étude éloignée

## V.2. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

### V.2.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief et l'hydrographie sont des composantes essentielles du paysage. En fonction de leurs caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de les analyser pour comprendre les dynamiques qu'ils génèrent. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

#### V.2.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

La carte ci-après présente le relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et permet de localiser les coupes topographiques utilisées pour l'analyse.

Afin de mieux cerner les formes du relief dans lequel s'insère le projet, il est important de comprendre le contexte géologique du site d'étude. L'aire d'étude éloignée se place à la pointe orientale du Massif armoricain, massif ancien composé de granite et de schistes. C'est ce socle aux blocs granitiques érodés qui forme aujourd'hui les douces collines et les séquences vallonnées observées au sein de l'aire d'étude éloignée.

En s'appuyant sur la carte page suivante (*Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée*), on peut voir que le territoire est scindé en deux parties adoptant des reliefs contrastés :

- Des paysages relativement hauts avec des altitudes variant entre 150 et 240 m sur la majorité du territoire d'étude. On remarque que la ligne globale du relief suit un axe nord-ouest/sud-est (unités paysagères du haut bocage Vendéen, la Gâtine du Parthenay et du bocage Bressuirais). Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) s'insèrent dans ces paysages ;
- Des paysages aux altitudes nettement inférieures allant de 30 à 150 m. Ces altitudes plus basses se trouvent sur les parties nord-est de l'aire d'étude éloignée (unité paysagère de la Gâtine du Parthenay), et également au sud-ouest, derrière la principale ligne de crête du territoire (unités paysagères des marches du Bas-Poitou, du bocage du Lay et de la Vendée et de l'entre plaine et Gâtine).

Comme évoqué précédemment, une « marche » ou ligne de crête franche se dessine du nord-ouest au sud-est délimitant un « territoire haut » et un « territoire bas ». Comme le montre la coupe BB', la vallée de la Mère constitue le point bas à environ 50 m d'altitude, puis le profil du terrain augmente jusqu'au point culminant de la forêt de Chantemerle à 240 m d'altitude. Ensuite, le territoire est caractérisé par une altitude moyenne de 200 m et un relief doux même s'il reste ponctuellement traversé par quelques lignes de crête. Ces variations topographiques génèrent des perceptions variées, selon la position topographique de l'observateur.



Photo 11 : Un doux vallonnement rythme le territoire et conditionne les perceptions

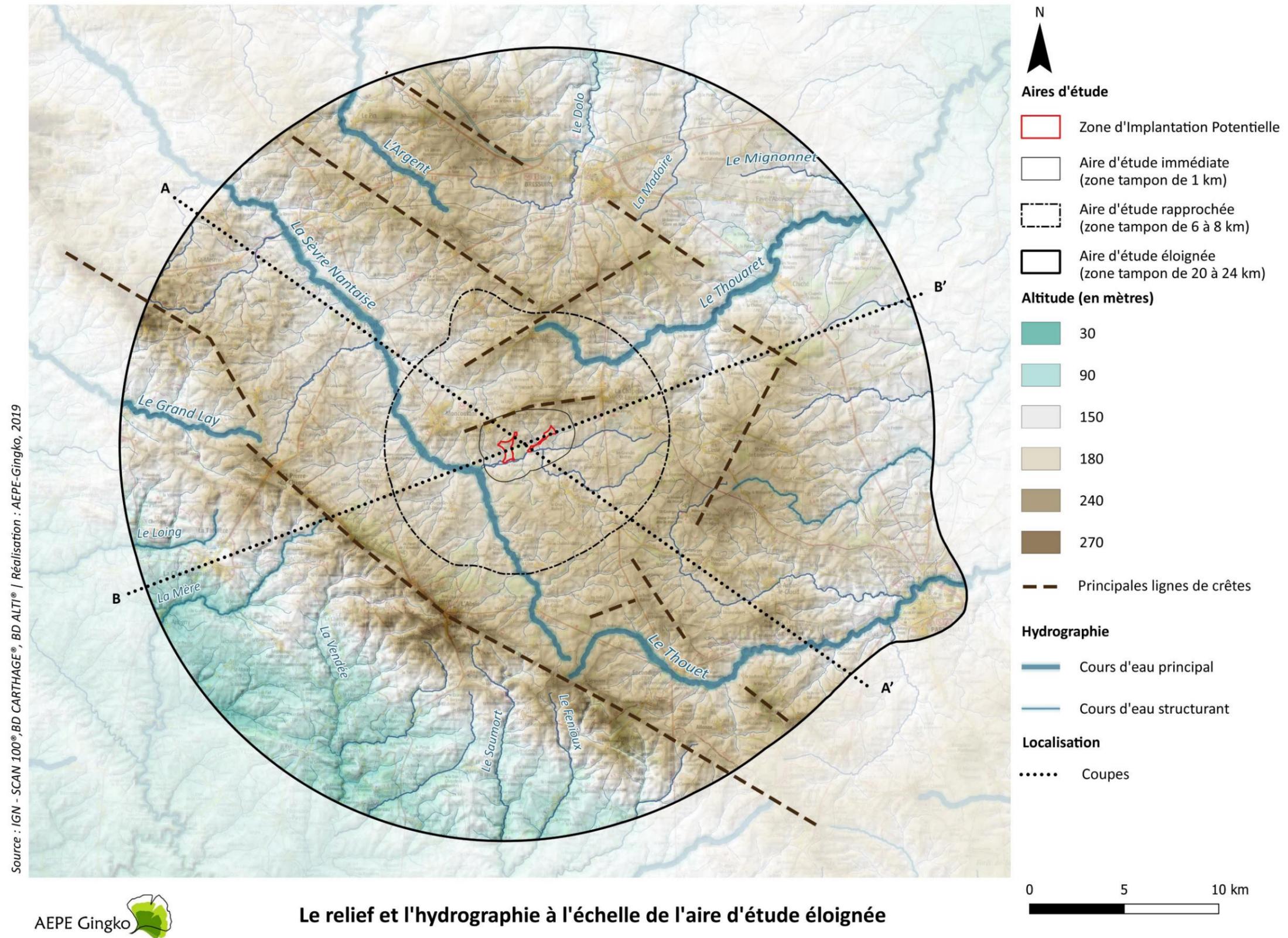
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

À cette échelle, on remarque que le territoire est très irrigué par un réseau dense de rivières et la présence de nombreuses mares et étangs. Plusieurs cours d'eau sont présents dont les deux principaux prennent leur source à 10 km de l'aire d'étude immédiate, il s'agit de la Sèvre Nantaise et du Thouet. Au sud-ouest, de nombreux cours d'eau prennent leur source sur les contreforts de la ligne de crête (le Grand Lay, le Loing et la Mère, et dans une moindre mesure, la Vendée, le Saumort et le Fenioux). Au nord le territoire est irrigué par les affluents du Thouet, à savoir l'Argent, le Thouaret, le Dolo et la Madoire. De nombreux autres petits vallons complètent ce réseau hydrographique et rythment le territoire en lui donnant un caractère collinaire bien marqué (coupe AA').

La Sèvre Nantaise circule à seulement 1 km de la zone de projet. Ces rives présentent un profil à dominante agri-naturelle. En effet à l'échelle du territoire étudié, rares sont les urbanisations et les constructions isolées qui ont été aménagées le long du cours d'eau. La qualité de la vallée est intimement liée à la présence de l'élevage en bords de Sèvre qui maintient les paysages de terres pâturées et de bocage.



Photo 12 : La Sèvre Nantaise est créatrice d'ambiance bucolique (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015 et 14/03/2016)



Source : IGN - SCAN 100®, BD CARTHAGE®, BD ALTI® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 5 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, localisation des coupes topographiques

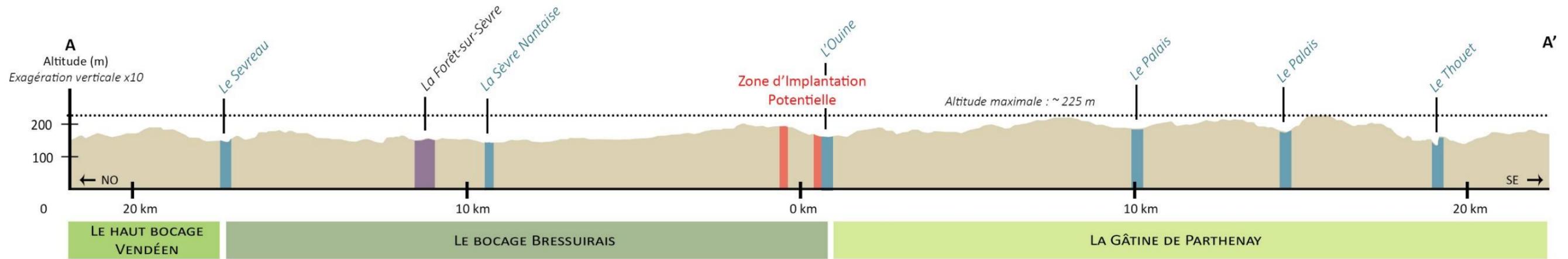


Figure 4 : Coupe topographique AA' selon un axe nord-ouest/sud-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

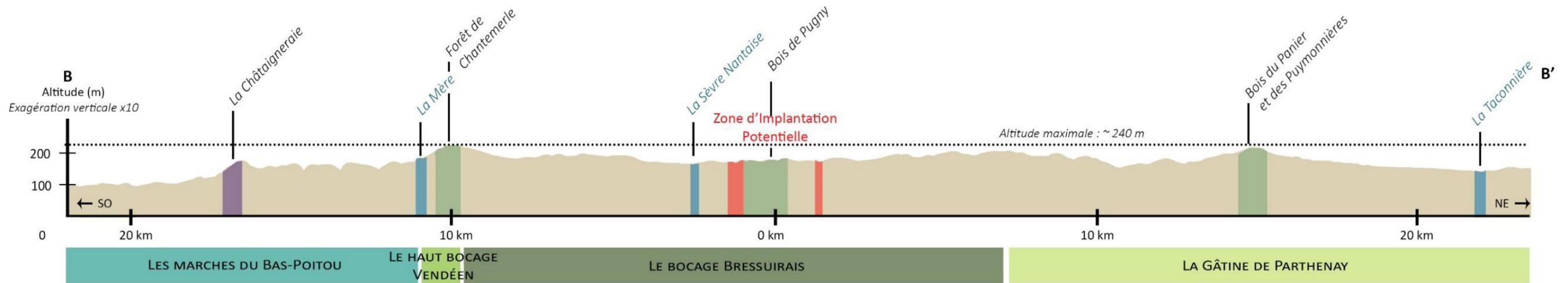


Figure 5 : Coupe topographique BB' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

### V.2.1.2. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

À une échelle plus fine, on retrouve dans l'environnement proche de la zone de projet le relief légèrement chahuté de la géomorphologie des unités paysagères de bocage. Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) dominent la vallée de L'Ouine, cours d'eau structurant, qui constitue la limite sud de chacune des deux zones d'étude. Ces dernières s'étendent sur le versant nord de cette rivière et s'adossent à une ligne de crête, qui traverse l'aire d'étude rapprochée selon un axe sud-ouest / nord-est. L'altitude de l'aire d'étude immédiate varie entre 160 m et 220 m. La Sèvre Nantaise borde, quant à elle, l'ouest des ZIP ; elle s'écoule à environ 1 km de la ZIP ouest.

La coupe CC' met en évidence les différentes lignes de crêtes qui animent le territoire avec un profil de terrain changeant. Cela illustre bien les qualités des perceptions visuelles qui parfois sont totalement occultées (en situation de fond de vallée ou derrière un relief) et parfois totalement ouvertes (à flanc de colline ou au sommet de la ligne de crête). Cette coupe met également en avant le positionnement en point haut des principaux villages (Chanteloup et Largeasse sur la coupe CC'). Ces particularités sont également visibles sur le bloc diagramme page suivante.



Photo 13 : Les ZIP se situent au pied d'une ligne de crête structurante ; ici, la ZIP est s'étend sur toute la largeur du panorama, en contrebas (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

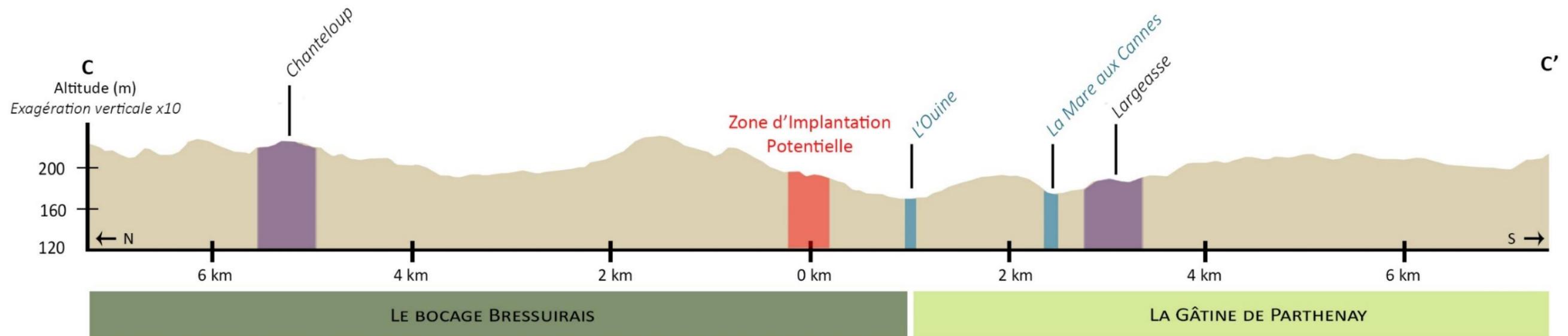


Figure 6 : Coupe topographique CC' selon un axe nord/sud, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

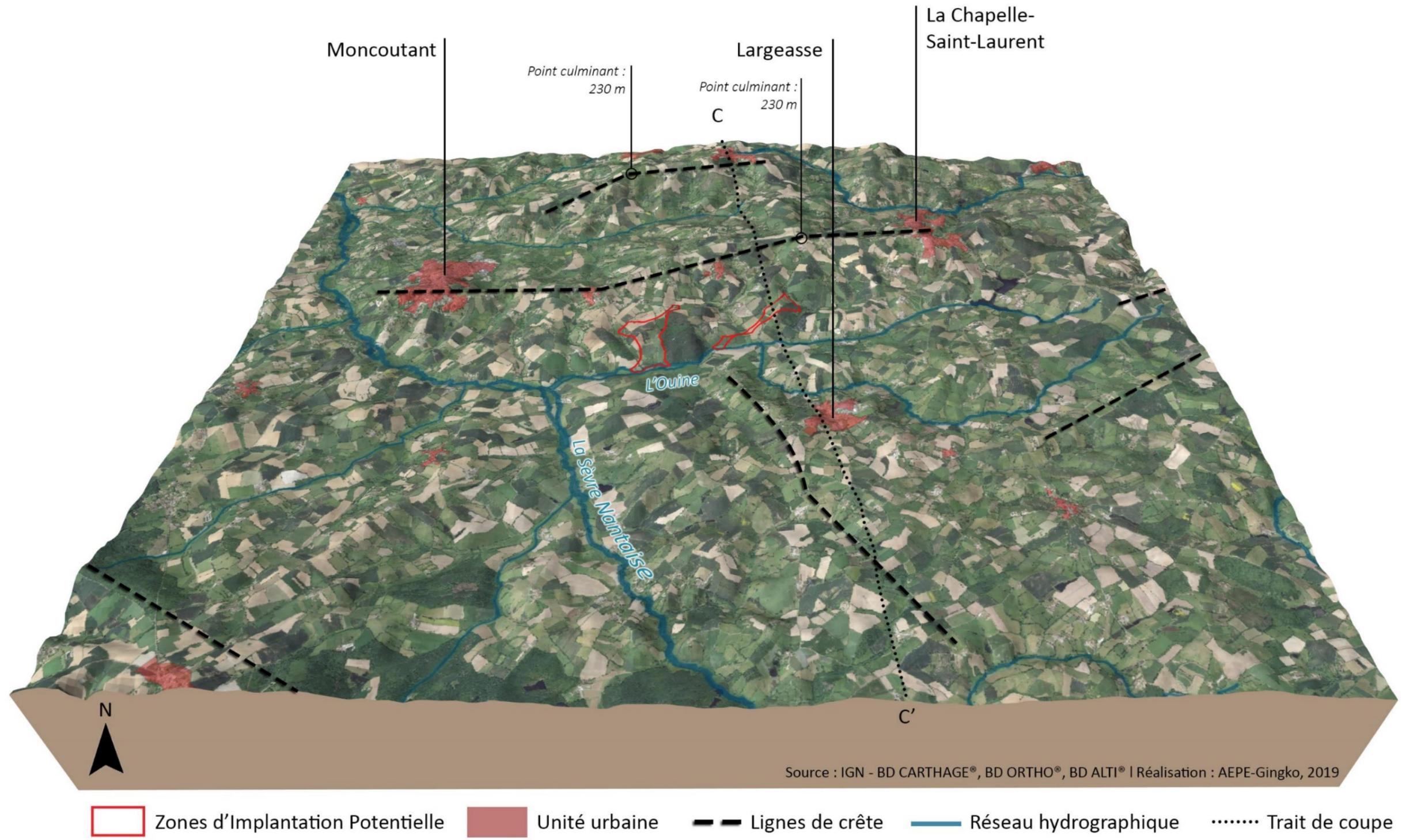
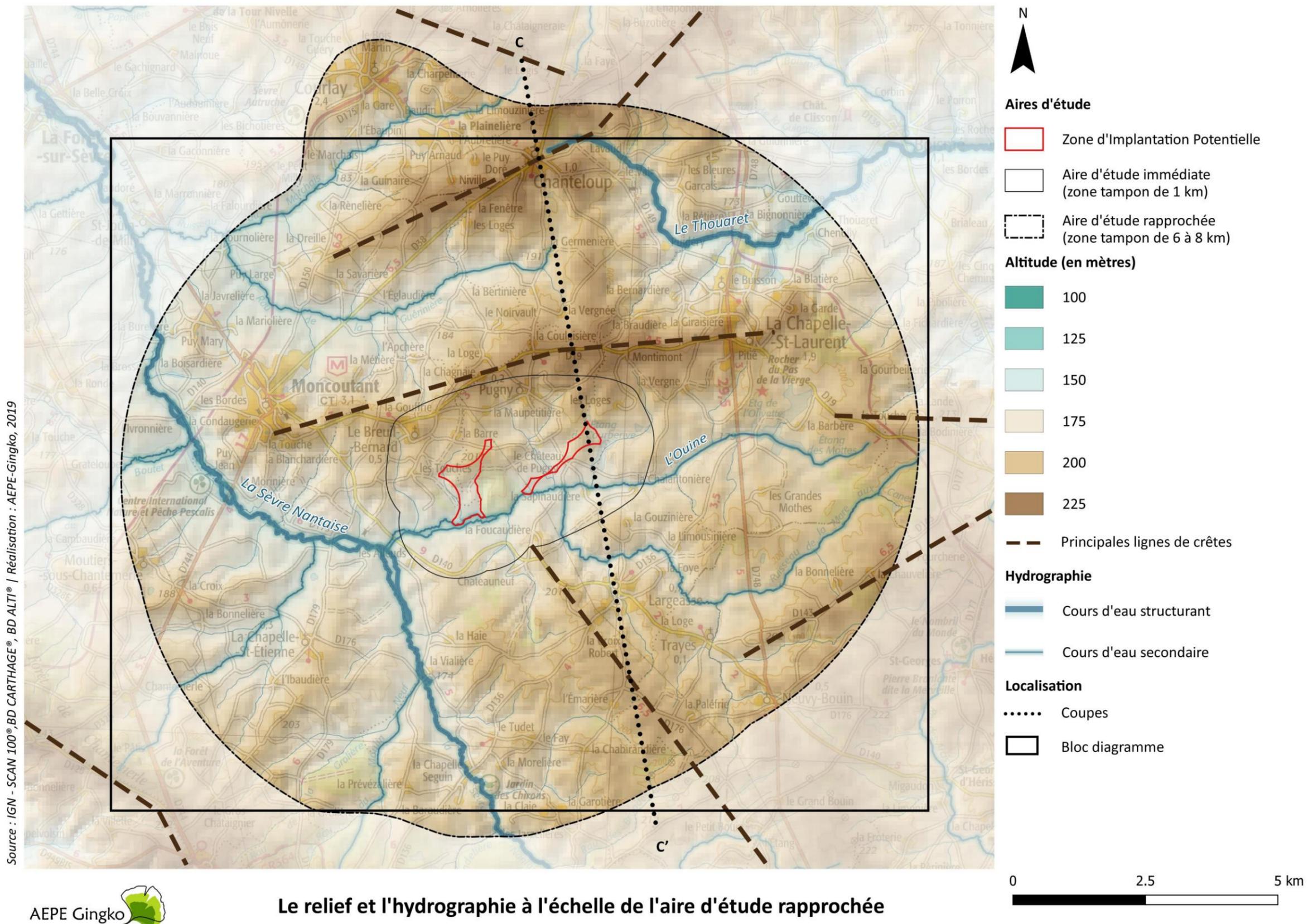


Figure 7 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x8) (Source : AEPE-Gingko, 2019)



Source : IGN - SCAN 100®, BD CARTHAGE®, BD ALTI® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée**

Carte 6 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, localisation du bloc diagramme et de la coupe topographique

## V.2.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage ; les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues) ; etc.

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Elle apporte une information sur l'occupation du sol, en distinguant 3 niveaux, avec respectivement 5, 15 et 44 postes (catégories d'occupation du sol). La taille minimale pour une unité est de 25 hectares : certains petits boisements, ou bourgs de surface réduite, ne sont par exemple pas pris en compte, ni les haies bocagères, relativement nombreuses sur le territoire étudié.

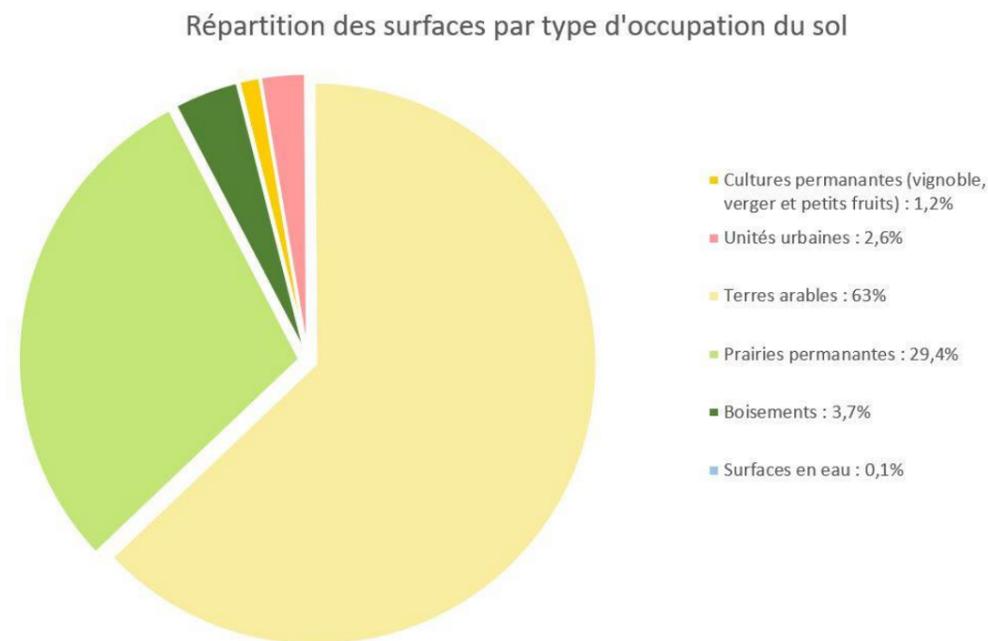


Figure 8 : Répartition de l'occupation du sol en termes de surfaces, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2012 | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019)

Comme l'illustrent la carte page suivante et le diagramme ci-dessus, la majorité du territoire d'étude est constituée de terres dédiées à l'agriculture, qui est dominée par la polyculture et l'élevage (maïs, grain fourrage, céréales, élevage bovin). La zone est donc assez peu urbanisée et possède un caractère paysager à dominante rurale, ponctué par les bourgs et hameaux dispersés du bocage. Les zones urbaines de Bressuire (nord des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP)) et de Parthenay (sud-est des ZIP), sont les seules agglomérations d'importance de l'aire d'étude éloignée. Quelques boisements sont également présents et viennent compléter la trame bocagère.

La majeure partie du territoire d'étude est couverte d'un maillage bocager plus ou moins dense selon les secteurs, qui se déploie sur le relief vallonné. Les sols à faible valeur agronomique favorisent le maintien d'un bocage à maille relativement serrée et des surfaces en herbe, les sols schisteux et granitique étant à l'origine de bonnes terres fourragères et de pâturages. La présence animale au sein de ce territoire participe à son animation.



Photo 14 : Différents élevages en plein champ animent le territoire (vaches, cochons, moutons)

(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019, et 14/03/2016)

Ces prairies permanentes et temporaires sont nombreuses, en petites parcelles enserrées dans un réseau de haies. Dans certains secteurs les parcelles sont plus étendues mais toujours comprises dans un contexte bocager plus ou moins dense. La forte densité végétale restreint généralement fortement le champ de vision sur des vues courtes, notamment depuis les axes de communication.



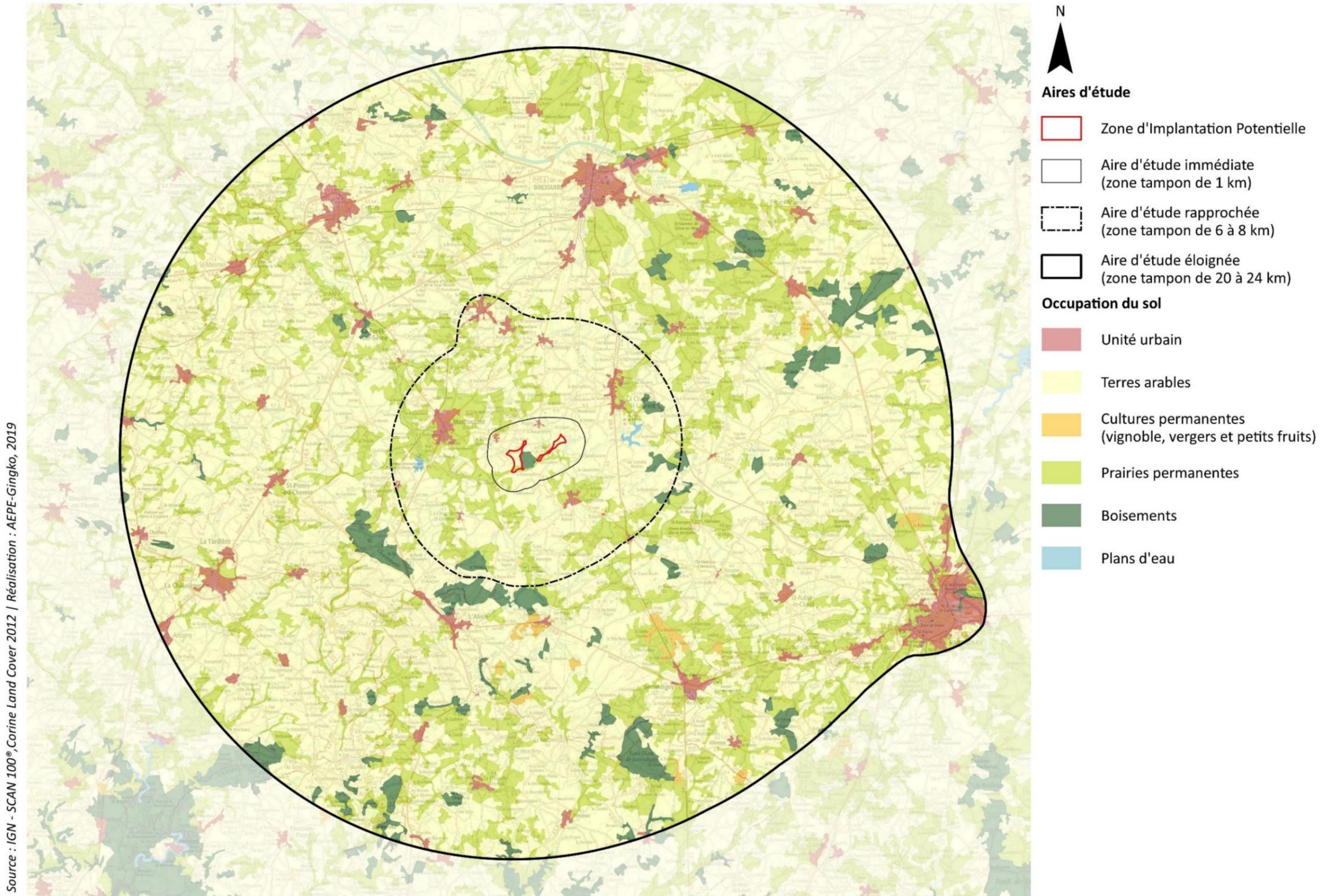
Photo 15 : Les surfaces cultivées ou pastorales prédominent (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

De nombreux boisements de superficie moyenne sont présents partout sur le territoire ainsi que quelques forêts de plus de 500 ha. Ils couvrent en général une éminence topographique ; les lisières sont souvent découpées, ce qui multiplie les arrière-plans forestiers. Depuis l'intérieur de ces petits massifs, toute perception visuelle se limite aux environs forestiers immédiats, sans vues sur l'extérieur.

Les structures arborées représentent un élément structurant de l'organisation du paysage et du fonctionnement visuel de ce dernier. Présentes sous des typologies très variées au sein de l'espace agricole mais aussi villageois, les figures arborées sont essentielles dans la lecture du paysage. Arbres isolés, haie à strate arborée ponctuelle, haies ouvertes, haies multi strates, boisements isolés, arbres têtard, haies libres ou taillées... participent à la structuration du paysage rural.



*Photo 16 : La structure arborée se découvre sous de multiples formes  
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019, et 14/03/2016)*



Source : IGN - SCAN 100®, Corine Land Cover 2012 | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 7 : Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

### V.2.3. CONCLUSION DE L'ANALYSE DES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

Pour donner suite à l'analyse du relief, de l'hydrographie, et de l'occupation du sol, il ressort que :

- Le territoire se dessine à travers de nombreuses **lignes de crêtes** qui structurent le paysage et dessinent des lignes de force. Celles-ci s'orientent globalement selon un **axe nord-ouest/sud-est**. On distingue tout particulièrement la « marche », où la différence de niveau est la plus flagrante. La direction globale du relief illustre l'organisation géologique de ce territoire sous forme de bandes constituées de massifs anciens et de granites. On remarque toutefois, au nord des ZIP, la **présence de quelques lignes de crêtes orientées dans le sens sud-ouest/nord-est**. Ainsi, il s'agira de s'appuyer sur ces lignes de force plus locales du territoire pour orienter l'implantation du parc.
- Au pied de ces lignes de crêtes, coulent des vallées peu encaissées qui irriguent fortement ce paysage bocager et délivrent des ambiances fraîches et humides. **La variation de ces reliefs crée des perceptions changeantes au fil des déplacements dans le territoire.**
- L'aire d'étude immédiate se situe à une altitude relativement haute, entre 160 et 220 m, à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié. Elle est **bordée par les rivières de la Sèvre Nantaise à l'ouest et de l'Ouine au sud**. Ces cours d'eau constituent les principaux enjeux paysagers concernant la thématique de l'hydrographie : il s'agira notamment de **vérifier la lisibilité de l'implantation dans la topographie locale et la distance vis-à-vis de ces cours d'eau**.
- Les paysages étudiés sont très **majoritairement agricoles** (prairies et cultures de céréales) et fortement marqués par une végétation arborée et arbustive accompagnant les vallées, les routes, les limites parcellaires ou encore isolée en plein champ. **Cette couverture végétale dense explique que les interactions visuelles avec l'aire d'étude immédiate soient ponctuelles et partiellement filtrées.**

## V.3. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

### V.3.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITATS

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport aux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis du projet du point de vue paysager.

#### V.3.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'habitat de l'aire d'étude éloignée est, dans l'ensemble, dispersé et prend diverses formes : habitats isolés (fermes, châteaux...), hameaux, bourgs et villes (selon l'INSEE une ville est une unité urbaine de plus de 2 000 habitants). Ces dernières sont répertoriées dans le tableau par ordre décroissant du nombre d'habitants. La carte suivante permet d'illustrer le positionnement de ces villes au sein de l'aire d'étude éloignée.

Les deux principales villes de plus de 10 000 habitants se situent au sein de l'aire d'étude éloignée avec au nord Bressuire et au sud-est Parthenay.

Tableau 3 : Les principaux lieux de vie et d'habitats (population communale > 2 000 habitants) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population communale en 2016 (Source : INSEE)	Éloignement aux ZIP (km)	Aire d'étude
Bressuire	20 528	12,0	Éloignée
Parthenay	10 902	20,0	Éloignée
Cerizay	4 849	15,0	Éloignée
Moncoutant	3 297	3,5	Rapprochée
La Châtaigneraie	2 575	16,4	Éloignée
Courlay	2 520	7,0	Rapprochée
Le Tallud	2 080	19,0	Éloignée
La Chapelle-Saint-Laurent	2 020	3,0	Rapprochée

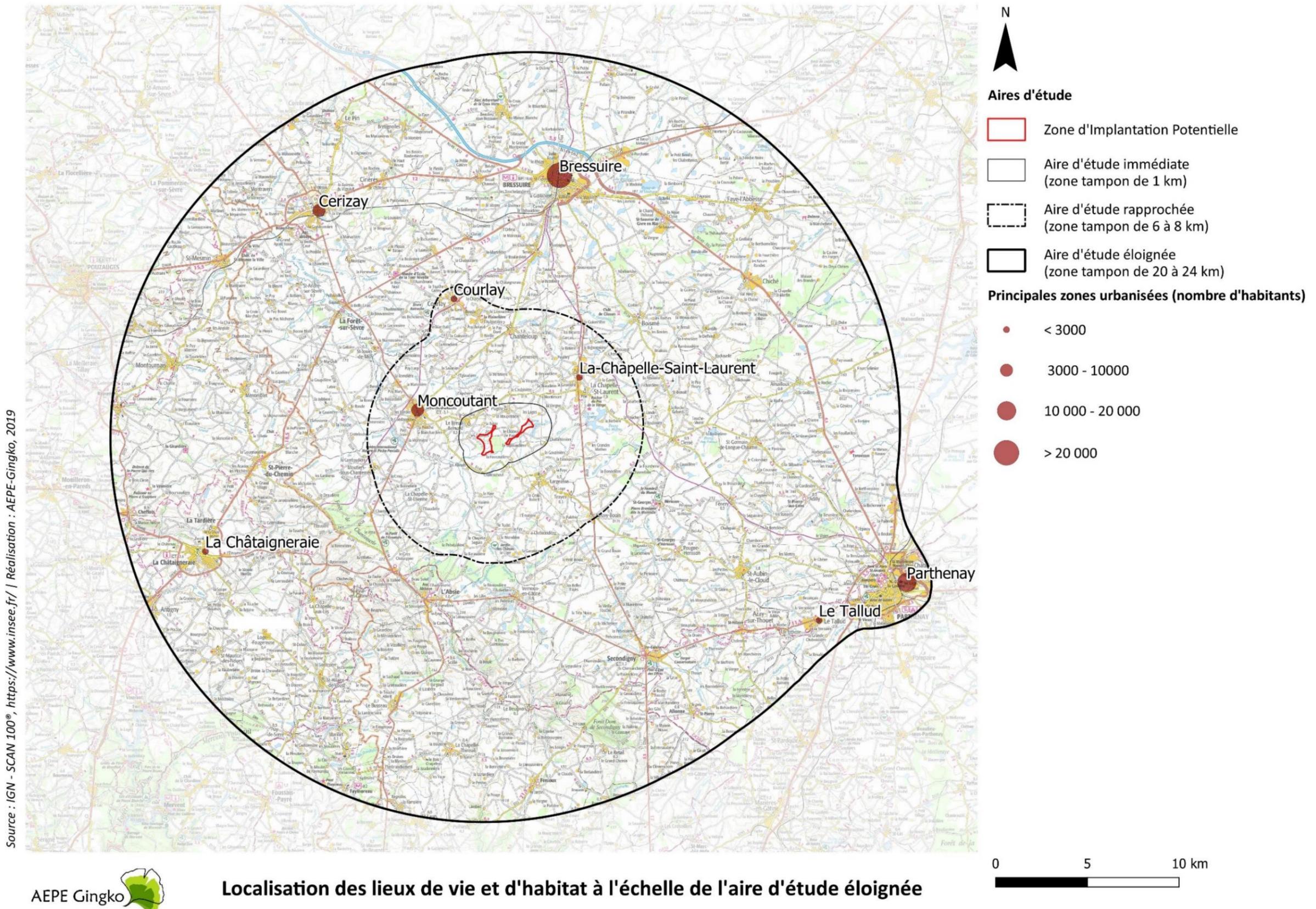
Bâti sur la vallée du Dolo au nord des ZIP, le centre-ville de Bressuire est éloigné d'environ 12 km de la zone de projet. Le caractère urbain fermé des paysages de la ville ne permet pas de vues dégagées en direction du projet. Néanmoins, depuis les remparts du château, des vues panoramiques sont possibles. Cet aspect sera étudié finement par la suite dans le chapitre relatif à l'analyse patrimoniale (cf. V.6.4. Les monuments historiques). Cependant, cette potentielle ouverture visuelle en direction des ZIP n'est pas représentative du lieu de vie et d'habitat qu'est Bressuire.

La ville de Parthenay est implantée en promontoire sur la vallée du Thouet. Le centre-ville est situé à environ 20 km des ZIP. Le relief, la végétation dense de bocage entourant l'agglomération et l'éloignement à la zone de projet ne permettent pas de visibilité en direction de celui-ci. De même pour la ville du Tallud qui se situe dans la continuité de Parthenay. Il n'y a pas de sensibilité paysagère particulière relevée pour ces deux unités urbaines.

Le bourg de Cerizay ne présente pas de sensibilité paysagère particulière. De multiples lignes de crêtes et la variété du motif végétal ne permettent pas d'offrir de vue en direction des zones de projet. La Châtaigneraie est quant à elle située derrière la principale ligne de crête au sud qui empêche également les vues vers l'aire d'étude immédiate.

Les unités urbaines de l'aire d'étude éloignée présentent donc globalement une **sensibilité paysagère faible**. L'éloignement est le facteur principal expliquant que les interactions visuelles soient limitées depuis des points éloignés des ZIP (distance supérieure à 10 km). Associés à ceci, le relief vallonné ainsi que la trame végétale relativement dense du territoire induisent des vues généralement courtes ou mi-longues, souvent filtrées. L'organisation dense de la trame bâtie participe également à la fermeture visuelle depuis les bourgs.

Les villes situées à moins de 10 km de la zone de projet (Moncoutant, Courlay et la Chapelle-Saint-Laurent) sont analysées par la suite dans le chapitre relatif aux unités urbaines de l'aire d'étude rapprochée (cf. V.3.1.2. À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée).



Carte 8 : Localisation des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

### V.3.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Les bourgs situés au sein de l'aire d'étude rapprochée ont été analysés individuellement pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis des ZIP, environnement immédiat, situation topographique et forme urbaine, risques d'intervisibilité avec la silhouette des bourgs (présence de boisements autour de la ville, ouvertures visuelles, etc...).

Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats obtenus pour les bourgs recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée concernant leur sensibilité paysagère potentielle. Ainsi plusieurs critères rentrent en compte :

- L'éloignement par rapport aux Zones d'Implantation Potentielle :
  - Plus un bourg est proche, plus le risque de visibilité depuis celui-ci, ainsi que le risque de covisibilité sont élevés ; plus les éoliennes risquent d'impliquer une modification substantielle de l'ambiance paysagère initiale (notion de taille apparente : avec la distance et l'effet de perspective, les aérogénérateurs deviennent peu à peu moins marquants).
- La situation topographique :
  - Un bourg en point haut ou sur un versant offre généralement plus de perspectives vers les territoires environnants et sa silhouette est plus souvent perceptible de l'extérieur – le risque est donc globalement plus élevé.
  - Un bourg en point bas est en général plus encaissé, le relief limite les vues vers l'extérieur – le risque est donc globalement plus faible. En revanche, si le bourg est proche des ZIP, une attention particulière doit être portée au risque de surplomb.
  - Parmi les situations intermédiaires, les bourgs situés sur des versants orientés vers les ZIP peuvent être considérés comme plus sensibles que ceux orientés à l'opposé.

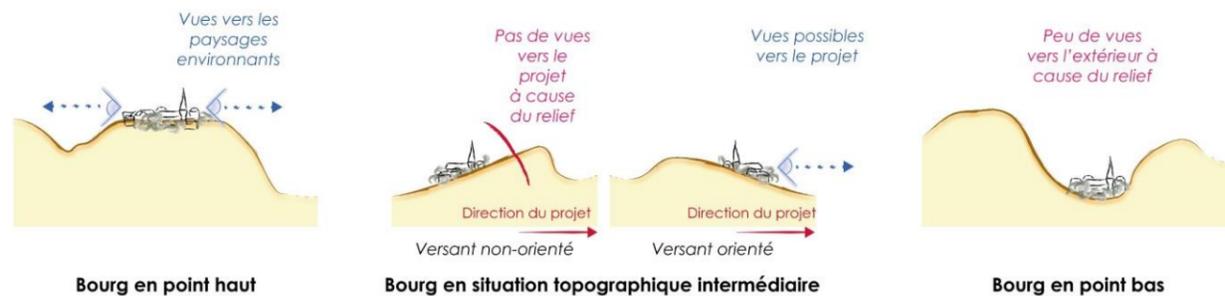


Figure 9 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs - Source AEPE-Gingko

- La forme urbaine :
  - En fonction de la typologie de l'urbanisation du bourg et de la densité de la trame bâtie, le nombre d'ouvertures visuelles varie : points de vue depuis l'intérieur ou les entrées / sorties de bourgs ; si des parcelles ouvertes se trouvent dans le village, des perspectives vers les paysages environnants sont possibles ; des lotissements périphériques peuvent offrir de larges perspectives sur le territoire...



**Village étoile :**  
rayonnement autour  
d'une centralité  
(église...)

**Village rue :**  
le long d'un  
axe traversant

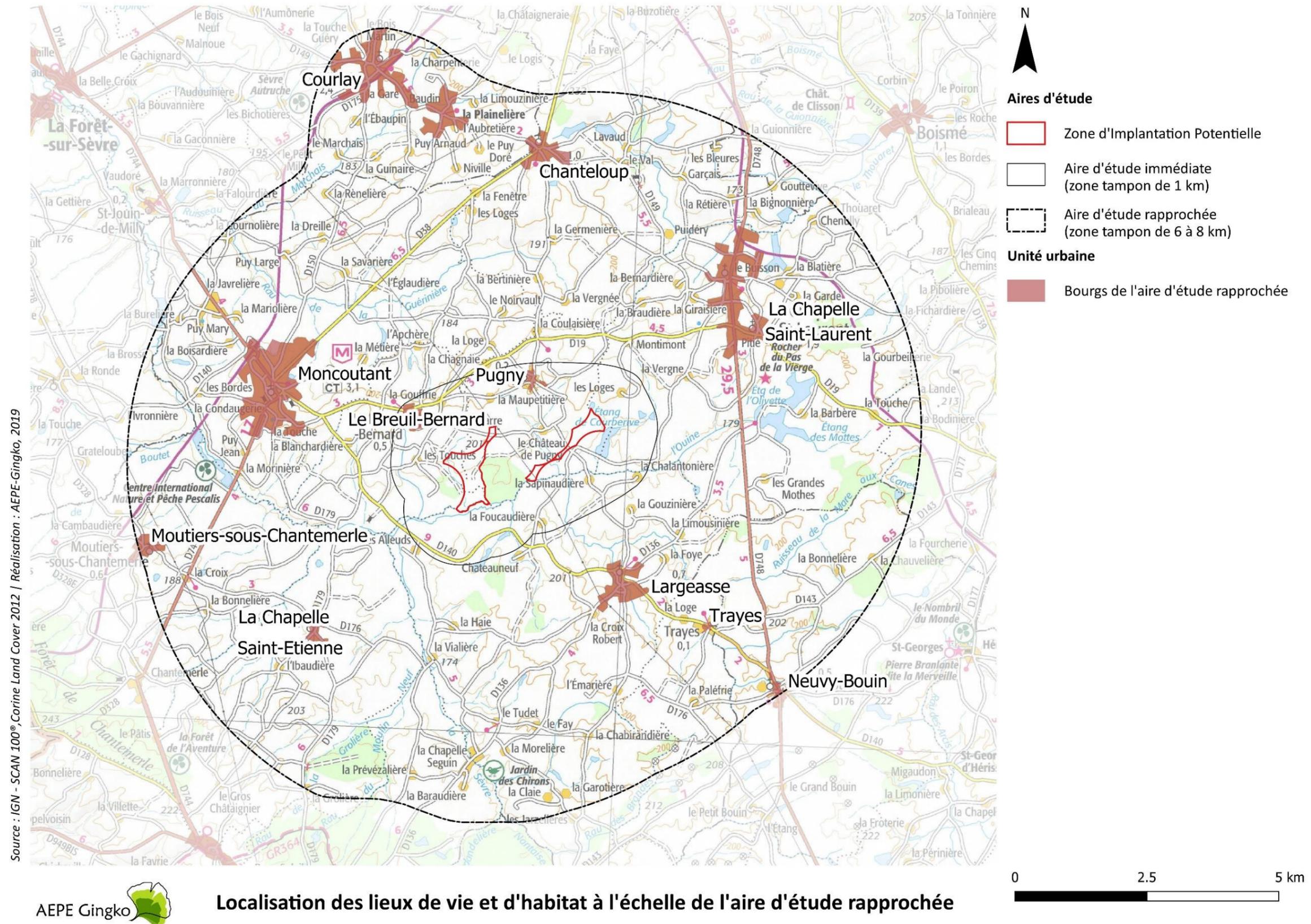
**Village aggloméré :**  
urbanisation regroupée  
selon des logiques variées

Figure 10 : Typologie des formes urbaines des bourgs – Source AEPE-Gingko

- L'environnement immédiat en direction des ZIP :
  - Si des masques visuels (forêt...) sont présents entre le bourg et le projet, le risque d'interaction visuelle se trouve réduit.
- La présence de risque(s) de visibilité significatif(s) depuis le bourg :
  - Il s'agit de déterminer, à travers un travail alliant cartographie et analyse de terrain, si des ouvertures visuelles en direction des ZIP sont possibles, notamment depuis le cœur de la ville ou du village, la périphérie et / ou les entrées / sorties de bourg.
- La présence de risque(s) de covisibilité avec la silhouette de bourg.
  - Il s'agit d'établir si le bourg considéré est perceptible depuis les paysages environnants sur des sites fréquentés (réseau routier...) et si le projet risque d'être perceptible simultanément (portion similaire du champ visuel).

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte des Sensibilités potentielles des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée présente ci-après.

Les bourgs faisant l'objet d'une sensibilité à minima modérée font l'objet d'une analyse détaillée et illustrée individuelle dans la suite du document.



Carte 9 : Localisation des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Tableau 4 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Bourg (Commune)	Population communale en 2016 (Source : INSEE)	Éloignement minimal entre l'unité urbaine et les Zones d'Implantation Potentielle (km) (ouest – est)	Principales caractéristiques paysagères										Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein l'aire d'étude immédiate					Sensibilité paysagère potentielle	
			Situation topographique					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction des Zones d'Implantation Potentielle		Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque de covisibilité avec la silhouette de bourg			
			Point haut	Plateau interm édiaire	Versant orienté	Versant non- orienté	Point bas	Village -étoile	Village -rue	Village agglom éré	Ouvert	Semi- ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphé rie	Entrées sorties	OUI		NON
<b>Le Breuil-Bernard</b> (Moncoutant-sur-Sèvre)	540	0,5 – 1,9	X		X					X		X		X	X	X	X		<b>Forte</b>
<b>Pugny</b> (Moncoutant-sur-Sèvre)	236	0,9 – 1,0	X		X			X				X		X	X	X	X		<b>Forte</b>
<b>Largeasse</b> (Largeasse)	749	2,1 – 2,5		X			X			X	X			X	X	X			<b>Modérée</b>
<b>Moncoutant</b> (Moncoutant-sur-Sèvre)	3 297	2,6 – 4,3	X	X						X		X		X	X		X		<b>Modérée</b>
<b>La Chapelle-Saint-Laurent</b> (La Chapelle-Saint-Laurent)	2 020	2,7 – 4,5	X				X	X			X				X		X		<b>Faible</b>
<b>La Chapelle-Saint-Étienne</b> (Moncoutant-sur-Sèvre)	325	3,2 – 4,7		X			X				X						X		<b>Faible</b>
<b>Trayes</b> (Trayes)	135	4,7 – 4,2					X	X			X				X		X		<b>Modérée</b>
<b>Chanteloup</b> (Chanteloup)	1 033	4,9 – 4,7	X					X			X							X	<b>Faible</b>
<b>Moutiers-sous- Chantemerle</b> (Moncoutant-sur-Sèvre)	617	5,6 – 6,8		X						X	X							X	<b>Faible</b>
<b>Courlay</b> (Courlay)	2 520	6,1 – 6,6	X		X			X		X	X							X	<b>Faible</b>
<b>Neuvy-Bouin</b> (Neuvy-Bouin)	516	6,4 – 5,9	X							X	X							X	<b>Faible</b>

## LE BREUIL-BERNARD

Le bourg du Breuil-Bernard se situe au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ouest, les habitations les plus proches étant à 0,5 km de celle-ci. Implanté sur une ligne de crête en situation topographique haute, des vues semi-lointaines sur le paysage bocager alentour sont possibles depuis ce village.

La trame bâtie est plutôt lâche, le village étant surtout composé de pavillons et de quelques corps de ferme. De ce fait, les ZIP sont visibles en de nombreux points du village, dans deux plans successifs : la ZIP est, située à 1,9 km au plus proche de l'unité urbaine, se place dans la continuité de la ZIP ouest, à l'arrière de cette dernière. Ainsi, la frange et les sorties sud, directement orientées vers le projet, sont principalement sensibles au projet. De même, la frange nord est particulièrement sensible à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet du fait de sa position topographique et du recul permis par les parcelles agricoles situées au centre du village.

Seules les quelques habitations situées à l'arrière de la place de l'église présentent moins de sensibilité, les vues étant fortement tronquées par la trame bâtie.

Un risque de covisibilité entre le projet et la silhouette de bourg est également identifié depuis les arrivées ouest (RD19) et est (route de la Tremblée) du village.

Au vu de la proximité du village aux ZIP et de sa position topographique en point haut favorisant les vues semi-lointaines, de nombreuses ouvertures visuelles en direction de la zone de projet sont possibles. De ce fait, **une sensibilité potentielle forte** est attribuée au village du Breuil-Bernard.



Photo 17 : La ZIP ouest s'étend à l'arrière du village et de son clocher d'église (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 18 : Les ZIP se placent à l'arrière de la trame bâtie (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 19 : Des vues s'ouvrent en direction de la ZIP ouest depuis l'est du village (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le bourg de Breuil-Bernard

- Zone d'Implantation Potentielle
- Principales sensibilités
- Risque de covisibilité

Carte 10 : Zoom sur le Breuil-Bernard - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

## PUGNY

Le village de Pugny se situe au nord des deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), à environ 0,9 km de la ZIP ouest et 1,0 km de la ZIP est (pour les habitations les plus proches). Pugny étant implanté sur une ligne de crête, c'est-à-dire en position topographique haute, des vues semi-lointaines se dégagent sur les paysages bocagers dans lesquels s'implante l'unité urbaine.

Le village est bien groupé et majoritairement composé de pavillons et de quelques corps de ferme. La trame bâtie est, de ce fait, plutôt lâche. Des vues en direction des ZIP sont possibles depuis la totalité du village (église, centre bourg, périphérie, entrées et sorties), filtrées par les trames bâties et végétales. Depuis les points les plus dégagés, les deux ZIP sont visibles simultanément, dans un même plan (elles se situent toutes deux à une distance équivalente du bourg).

Un risque de covisibilité directe entre les deux ZIP et la silhouette de bourg est également identifié depuis l'arrivée nord (route de Pugny) du village. Du fait de la situation géographique de Pugny, la ZIP est occupe un angle d'occupation de l'horizon très important, contrairement à la ZIP ouest.

Au vu de la proximité des ZIP au village et de sa situation topographique en point haut, de nombreuses vues potentielles en direction du projet sont possibles depuis cette unité urbaine. **Une sensibilité potentielle forte est donc attribuée au village de Pugny.**



Photo 20 : Les ZIP est et ouest se succèdent à l'arrière des trames bâtie et végétale (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 21 : La rue principale du village se place dans l'axe des deux ZIP (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 22 : Les vues sont cadrées par la végétation depuis la sortie sud du bourg (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le bourg de Pugny

- Zone d'Implantation Potentielle
- Principales sensibilités
- ◀ Risque de covisibilité

Carte 11 : Zoom sur Pugny - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

## LARGEASSE

Le bourg de Largeasse se situe en situation topographique intermédiaire, dans un contexte bocager dense. Les habitations les plus proches de la zone de projet se situent à environ 2,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ouest et 2,1 km de la ZIP est.

La trame bâtie est relativement dense dans le centre bourg, et se relâche au niveau des extensions pavillonnaires. Depuis la majorité de l'unité urbaine, les trames bâtie et végétale suffisent à fermer les vues, empêchant toutes percées visuelles en direction des deux ZIP. Cependant, depuis les franges et les sorties directement orientées en direction de la zone de projet, c'est-à-dire celles situées au nord-nord-ouest de l'unité urbaine, des perspectives en direction des ZIP s'offrent à l'observateur. Ces dernières se placent dans un même plan et ne se superposent que légèrement, impliquant un angle d'occupation de l'horizon important.

Un risque de covisibilité directe entre le projet et la silhouette de bourg est également identifié depuis les arrivées sud de l'unité urbaine (via rue de la Poste et RD140).

Malgré la fermeture du paysage par la trame bocagère, des vues sont possibles depuis les périphéries du bourg orientée en direction des ZIP et depuis les entrées sud. De ce fait, **Largeasse présente une sensibilité potentielle modérée vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein des ZIP.**



Photo 23 : Vue en direction des ZIP depuis l'entrée sud de Largeasse, via la RD140 (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 24 : Depuis les points hauts de l'unité urbaine, le regard porte plus loin et permet des percées visuelles en direction des ZIP (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 25 : Les pavillons situés en périphérie de bourg sont en situation de belvédère (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le bourg de Largeasse

- Principales sensibilités
- Risque de covisibilité

Carte 12 : Zoom sur Largeasse - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

## MONCOUTANT

Moncoutant constitue l'unité urbaine la plus importante de l'aire d'étude rapprochée avec plus de 3 000 habitants. Les franges urbaines de cette ville les plus proches des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) se situent à environ 2,6 km de la ZIP ouest et 4,3 km de la ZIP est. La ville est implantée sur une ligne de crête, en position topographique haute ; des panoramas s'offrent donc ponctuellement à l'observateur depuis les franges urbaines dégagées.

Dans l'ensemble, la trame bâtie dense de Moncoutant ne permet pas de perceptions sur les paysages bocagers dans lesquels s'implante la ville. De ce fait très peu d'interactions visuelles sont possibles avec la zone de projet. Seules les habitations en périphérie de bourg bénéficient de vues lointaines ou semi-lointaines et peuvent donc potentiellement percevoir les ZIP. Celles-ci étant à des distances différentes de Moncoutant, elles sont visibles dans des plans successifs et se superposent partiellement.

La position topographique de Moncoutant favorisant des vues lointaines ou semi-lointaines en direction de la zone de projet depuis les franges sud, une **sensibilité potentielle modérée** est attribuée à Moncoutant.



Photo 26 : Les vues sont fermées par la trame bâtie depuis la majorité de la ville (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 27 : Vue latérale en direction des ZIP depuis la sortie sud de la ville (via la RD144)  
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 28 : Depuis la périphérie de la ville (rue de la Caillère), les vues sont profondes (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le bourg de Moncoutant

 Principales sensibilités

Carte 13 : Zoom sur Moncoutant - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

## TRAYES

Le village de Traves se situe à 4,2 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est et 4,7 km de la ZIP ouest. En situation topographique légèrement plus basse que celle de la zone de projet, Traves s'inscrit dans un environnement bocager relativement dense.

Cette unité urbaine s'organise le long de la RD140, axe se situant ponctuellement dans l'axe de la zone de projet au niveau du centre du village. De ce fait, des perceptions vers les deux ZIP sont possibles depuis ce village, celles-ci se succédant sur un même plan.

Au vu des potentielles ouvertures visuelles en direction de la zone de projet, une **sensibilité potentielle modérée** est attribuée au bourg de Traves.



Photo 29 : La route principale de Traves se place dans l'axe de la zone de projet (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



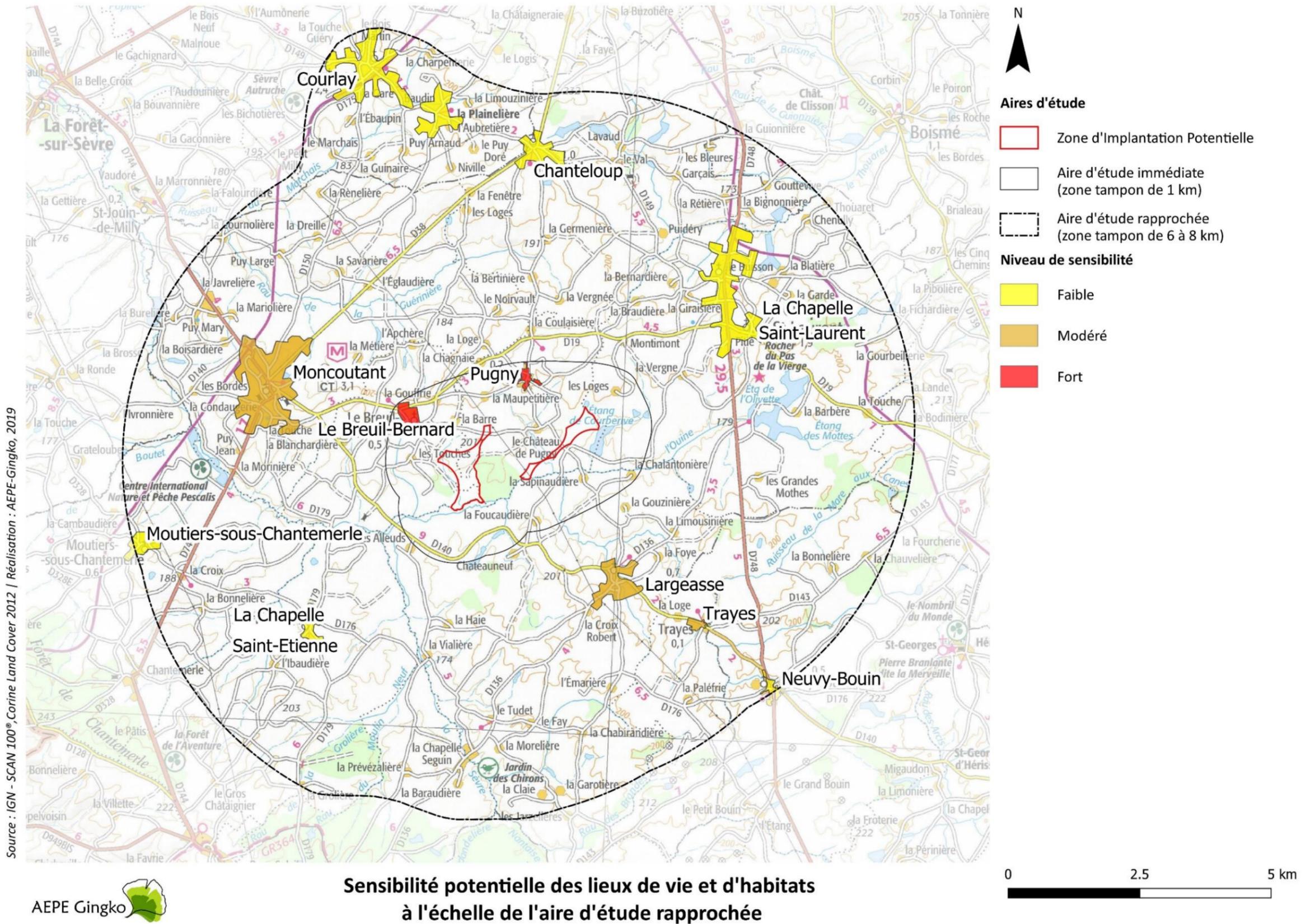
Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le bourg de Traves

Principales sensibilités

Carte 14 : Zoom sur Traves - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP



Carte 15 : Sensibilité potentielle des lieux de vie et d'habitats à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

### V.3.1.3. LES HAMEAUX PROCHES

De la même façon que pour les bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les lieux-dits situés à proximité des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) sont étudiés et différents critères permettent de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet : distance, situation topographique (le hameau est-il localisé sur un versant orienté en direction des Zones d'Implantation Potentielle ? ...), forme du hameau et présence ou non d'ouvertures visuelles (le bâti agricole bloque-t-il le regard au premier plan ? ...). Ainsi, plusieurs secteurs de sensibilité potentielle sont identifiés et rapportés sur le tableau et la carte ci-après.

Un grand nombre de hameaux et habitats isolés sont identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate. Cette caractéristique est typique des secteurs bocagers où l'habitat est très diffus. Les corps de ferme et bâtiments à vocation agricole sont nombreux dans ce type de paysage.



Photo 30 : On observe un habitat diffus, typique des paysages de bocage – ici, la Sapinaudière et le Bois (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 31 : De nombreux corps de ferme, et bâtiments agricoles associés, parsèment le territoire - ici, les Versennes, la Poterie et le Gas (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 32 : Le château de Pugny (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

En règle générale, les perceptions ne sont pas très profondes du fait de la présence d'un maillage bocager bien conservé. Cependant, la proximité de la zone de projet à certaines habitations et le fait que cette zone soit scindée en deux parties induit de nombreuses ouvertures visuelles en direction des ZIP, la végétation ne suffisant pas toujours à fermer les vues, particulièrement depuis les points hauts.



Photo 33 : Les habitations isolées s'inscrivent dans un environnement agricole bocager – ici, la Gouffrie, la Gaudinerie et le Château de Pugny (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2016)

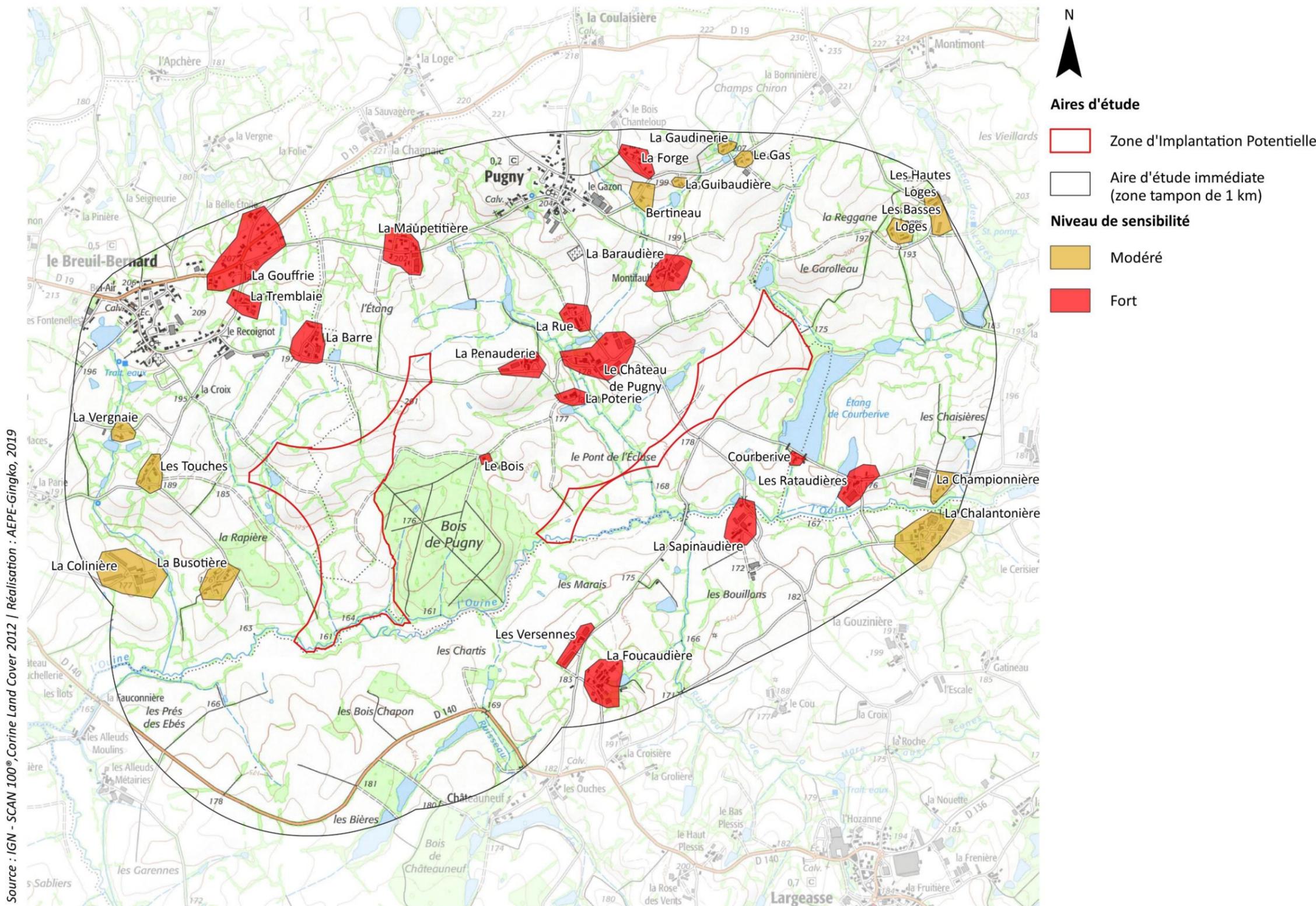


Photo 34 : Les vues sont plus lointaines depuis les points hauts, malgré la végétation bocagère – ici, l'exemple de la Penaudrie (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Tableau 5 : Résultat de l'évaluation multicritères des hameaux, classé selon l'emplacement par rapport aux ZIP

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis des ZIP en km (ouest – est)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction du projet	Sensibilité paysagère potentielle
Les Versennes	0,9 – 0,6	Ces hameaux se situent tous les deux légèrement en surplomb des ZIP. Les façades sont majoritairement tournées vers la zone de projet.	Nord	Forte
La Foucaudière	1,0 – 0,7	Les deux ZIP ne se superposent pas et sont perceptibles dans un même plan : l'angle horizontal occupé par la zone de projet est donc important. Le contexte bocager et la végétation de jardin filtrent légèrement les vues en direction des deux ZIP.		
La Sapinaudière	1,8 – 0,5	Ces trois hameaux s'implantent le long de l'Ouine, en situation topographique similaire à celle des ZIP est (la plus proche). Les façades sont majoritairement tournées vers la zone de projet.	Nord-ouest	Forte
Courberive	2,0 – 0,5	Les deux ZIP se superposent, la ZIP est se plaçant devant la ZIP ouest. Cela restreint l'angle horizontal occupé par la zone de projet mais celui-ci reste important, la ZIP est étant très allongée.		
Les Rataudières	2,3 – 0,6	La densité du bocage et la présence de bâtiments agricoles permettent de filtrer partiellement les vues en direction des ZIP.		
La Championnière	2,7 – 0,9	Ces deux hameaux s'implantent de part et d'autre de l'Ouine, en situation topographique similaire à celle de la ZIP est (la plus proche). Les façades sont majoritairement tournées vers la zone de projet.	Nord-ouest	Modérée
La Chalantonière	2,7 – 1,1	Les deux ZIP se superposent et sont visibles conjointement, la ZIP est se plaçant devant la ZIP ouest. Cela restreint l'angle horizontal occupé par la zone de projet mais celui-ci reste important, la ZIP est étant très allongée. La densité du bocage restreint fortement les perceptions visuelles en direction de la zone de projet.		
Les Basses Loges	2,5 – 0,7	Ces hameaux se situent tous deux légèrement en surplomb de la zone de projet. Les façades ne sont dans l'ensemble pas orientées en direction des ZIP.	Sud-ouest	Modérée
Les Hautes Loges	2,8 – 0,9	Les deux ZIP se superposent et sont visibles conjointement, la ZIP est se plaçant devant la ZIP ouest. Cela restreint l'angle horizontal occupé par la zone de projet, d'autant plus que la ZIP est est très étroite depuis ce point de vue. La densité de la végétation ceinturant ces lieux de vie restreint fortement les perceptions visuelles en direction de la zone de projet.		
Le Bois	0,5 – 0,5	Cette habitation isolée se situe entre les deux ZIP, dans un contexte très arboré (à l'orée du bois de Pugny). Bien que la végétation soit très dense, le chemin d'accès à l'habitation traverse un secteur moins boisé. De plus, la proximité des deux ZIP de part et d'autre de l'habitation justifie une sensibilité élevée.	Ouest et est	Forte
La Poterie	0,7 – 0,5	Ces quatre hameaux se placent entre les deux ZIP, le long de ruisseaux se jetant dans l'Ouine, située à quelques centaines de mètres au sud. Depuis ces lieux de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé. Au vu de la proximité des deux ZIP, la trame bocagère ne suffit pas à empêcher toutes les perceptions en direction de la zone de projet.	Ouest et est	Forte
Le Château de Pugny	0,8 – 0,6			
La Penaudrie	0,5 – 0,8			
La Rue	0,7 – 0,8			

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis des ZIP en km (ouest – est)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction du projet	Sensibilité paysagère potentielle
La Baraudière	1,2 – 0,5	Ce hameau se situe en position topographique légèrement supérieure à celle de la ZIP est (la plus proche). Depuis ce lieu de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé. Malgré la densité de la trame bocagère et la présence de bâtiments agricoles s'intercalant entre les habitations et la zone de projet, les vues vers celle-ci sont potentiellement prégnantes.	Sud	<b>Forte</b>
Bertineau	1,3 – 0,8	Ces quatre hameaux s'implantent le long de ruisseaux se jetant dans l'Ouine, située à quelques centaines de mètres au sud. Cette situation en point bas permet à la végétation de fermer les vues de manière efficace. Cela n'empêche pas des perceptions en direction des ZIP. Depuis ces lieux de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé.	Sud	<b>Modérée</b>
La Guibaudière	1,7 – 0,8			
Le Gas	2,0 – 0,7			
La Gaudinerie	2,0 – 0,8			
La Forge	1,5 – 0,8	Ces hameaux se placent en situation topographique haute, en surplomb de petits ruisseaux. Les vues en direction des ZIP sont, de ce fait, plus dégagées malgré la présence de haies bocagères. Les façades sont orientées vers les ZIP. Depuis ce lieu de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé.	Sud	<b>Forte</b>
La Maupetitière	0,5 – 1,4		Sud-est	
La Gouffrie	0,9 – 2,0	Ces trois hameaux se positionnent dans la continuité du bourg du Breuil-Bernard, au niveau d'une ligne de crête. De ce fait, les vues s'ouvrent en direction des ZIP, quoique filtrées par la végétation bocagère. De nombreuses habitations sont orientées vers la zone de projet. Les deux ZIP se superposent depuis ces points de vue, la ZIP ouest se plaçant devant la ZIP est. L'angle de l'horizon occupé par les zones de projet est tout de même élevé, au vu du positionnement des bourgs par rapport aux ZIP.	Sud-est	<b>Forte</b>
La Tremblaie	0,7 – 1,9			
La Barre	0,5 – 1,5			
La Vergnaie	0,7 – 2,2	Ces hameaux se situent à l'arrière d'une éminence topographique, dans un contexte arboré dense. De ce fait, les percées visuelles qui se dégagent en direction des ZIP sont filtrées par ces éléments. Les deux ZIP se superposent depuis ces points de vue, la ZIP ouest se plaçant devant la ZIP est. De ce fait, l'angle horizontal occupé par la zone de projet est faible.	Est	<b>Modérée</b>
La Busotière	0,5 – 1,6			
La Colinière	0,9 – 2,1			
Les Touches	0,5 – 2,1	Ce hameau est situé en position topographique équivalente à celle de la ZIP ouest, en surplomb d'un petit ruisseau. La présence de la trame bocagère filtre fortement les vues en direction de la zone de projet. Les deux ZIP se superposent depuis ces points de vue, la ZIP ouest se plaçant devant la ZIP est. De ce fait, l'angle horizontal occupé par la zone de projet est faible.	Est	<b>Modérée</b>



Source : IGN - SCAN 100®, Corine Land Cover 2012 | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Sensibilité des hameaux et habitats isolés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate**

Carte 16 : Sensibilité potentielle des hameaux et habitats isolés de l'aire d'étude immédiate

#### V.3.1.4. CONCLUSION DE L'ANALYSE DES LIEUX DE VIE ET D'HABITATS

L'étude du contexte paysager des principaux lieux de vie et d'habitats permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- **Avec une sensibilité potentielle forte** : les bourgs du Breuil-Bernard et de Pugny ainsi que les hameaux des Versennes, la Foucaudière, la Sapinaudière, Courberive, le Bois, la Poterie, le Château de Pugny, la Penaudrie, la Rue, la Baraudière, la Forge, la Maupetitière, la Gouffrie, la Tremblaie et la Barre.

- **Avec une sensibilité potentielle modérée** : les bourgs de Largeasse, Moncoutant et Trays ainsi que les hameaux de la Championnière, la Chalantonière, les Basses Loges, les Hautes Loges, Bertineau, la Guibaudière, Le Gas, la Vergnaie, la Busotière, la Colinière et les Touches.

Les autres unités urbaines sont considérées comme faiblement sensibles au projet du fait de leur éloignement à la zone de projet et/ou des nombreux masques visuels en place entre le lieu de vie et les ZIP.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'**acceptabilité** de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux de vie et d'habitats, **en termes de lisibilité, de rapports d'échelle et de modifications de l'ambiance paysagère initiale.**

Il est également recommandé d'**implanter les éoliennes en appui de la ligne de crête** située au nord de la zone d'étude, c'est-à-dire en suivant un **axe sud-ouest/nord-est**. Cela permettrait une meilleure lisibilité depuis les bourgs qui y sont implantés, soit les bourgs de Moncoutant, le Breuil-Bernard et Pugny. De plus, cette ligne de crête constitue une ligne de force paysagère (cf. V.2.1. *Le relief et l'hydrographie*) bien visible depuis des lieux de vie identifiés comme sensibles au projet, notamment ceux situés au sud des ZIP comme Largeasse et le Trays.

## V.3.2. LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc..., ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

### V.3.2.1. LES AXES MAJEURS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte ci-après fait état des grands axes routiers de l'aire d'étude éloignée. On remarque que les villes principales sont reliées entre elles par de grands axes qui quadrillent de manière homogène l'ensemble du territoire. C'est depuis la ville de Bressuire que les routes rayonnent pour rejoindre les villes de Cerizay à l'est, la Châtaigneraie au sud-ouest, Moncoutant au centre, Secondigny au sud et Parthenay à l'est. Ces axes importants, très rectilignes, traversent le paysage et permettent de l'irriguer efficacement tout en côtoyant un réseau de routes secondaires dense. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on retiendra particulièrement la RN 249 ou E 62 ou RN 149 qui relie la ville de Bressuire à Parthenay. Cet axe est une section d'autoroute au nord-ouest de Bressuire, puis passe en 2x1 voie à partir du sud-est de l'agglomération.

La diversité de la trame viaire (des grands axes autoroutiers au maillage de petites routes de desserte locale) permet des perceptions paysagères très variées et à différentes vitesses. La particularité de ces axes réside dans leur profil ondulant soulignant les creux et les bosses des reliefs et des lignes de crête. Cette particularité modifie les perceptions de l'utilisateur au fil des ondulations selon qu'il se trouve en point haut ou en point bas. Ainsi, si l'aire d'étude immédiate se trouve dans le champ de vision de l'automobiliste, la vue sur le parc ne sera jamais continue, fixe et homogène. Au contraire, ce dernier aura tantôt un aperçu furtif ajouté à un effet de surprise et tantôt une perception occultée et fermée par la présence d'une haie au premier plan.

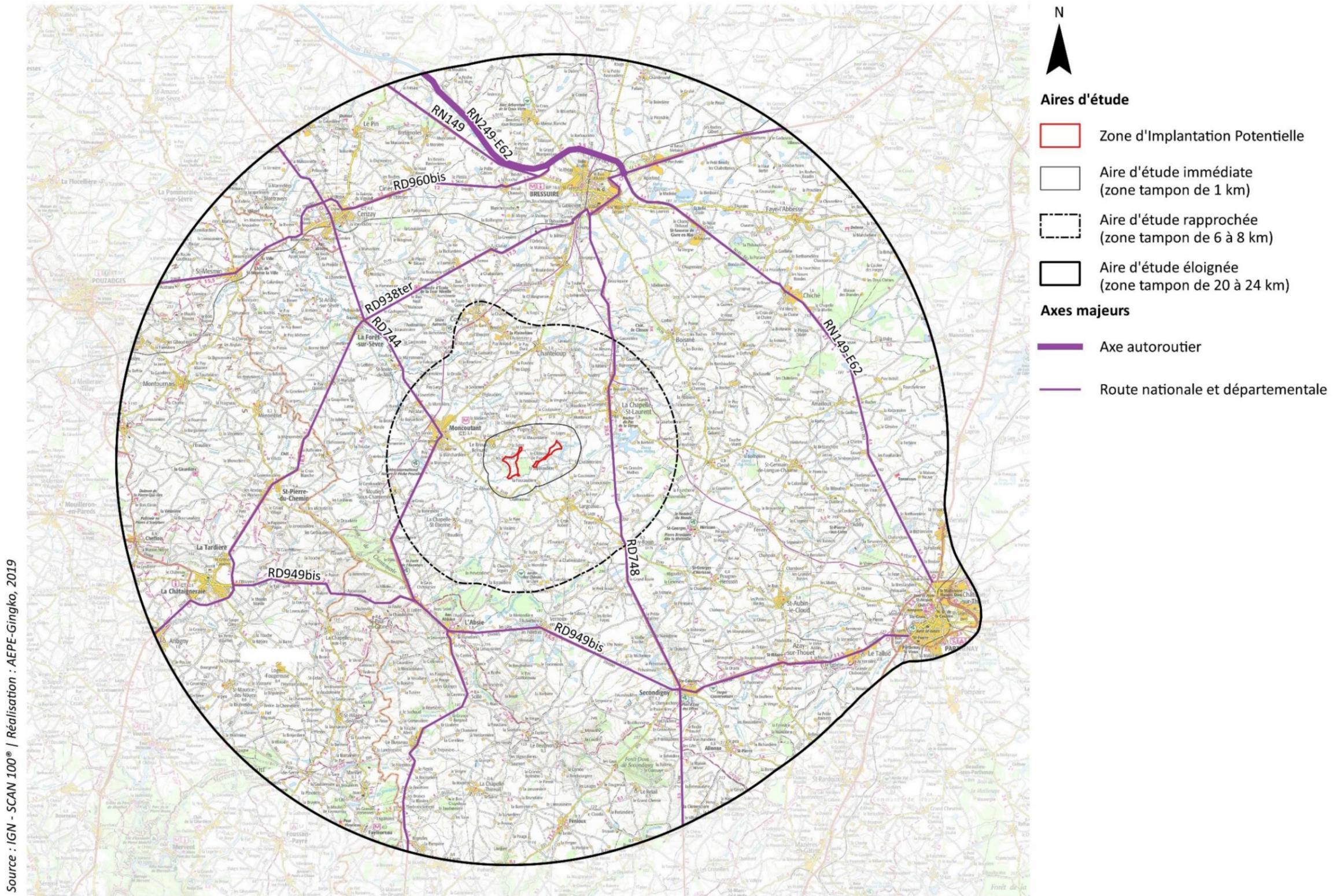
**Aucune sensibilité majeure n'est donc identifiée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée** au vu des nombreux masques visuels en place et de l'éloignement aux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Deux axes traversent cependant l'aire d'étude rapprochée et sont donc potentiellement sensibles à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet. Leur sensibilité est détaillée dans la partie ci-après, relative aux axes structurants de l'aire d'étude rapprochée (cf. V.3.2.2. Les axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée).



Photo 36 : L'ondulation du territoire associé à la présence de haies bocagères ne permet que peu de vues en direction de la zone de projet (ici, depuis la RD938ter et la RN149) (Source : AEPE-Gingko, 17/06/2019 et 21/08/2018)



Photo 35 : Le contexte bocager ne permet des percées visuelles lointaines que très ponctuellement (ici, depuis la RD938ter) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Localisation des axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 17 : Localisation des axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

### V.3.2.2. LES AXES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

À cette échelle, une analyse cartographique détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère potentielle, en prenant en compte un ensemble de critères paysagers : orientation vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), composition des abords, situation topographique, présence d'ouvertures visuelles etc. Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats de cette étude à propos des principaux axes recensés, hiérarchisés en fonction de leur importance et donc de leur niveau de fréquentation.

Les perceptions depuis le réseau routier de l'aire rapprochée sont très variables selon les axes et les portions de territoire concernés. Malgré un contexte paysager général bocager qui tend à rythmer les vues avec une alternance d'ouvertures et de fermetures depuis de nombreuses routes, certaines sont néanmoins plus ouvertes car sans haies accompagnant les bords de l'axe. La plupart des axes secondaires ne suivent pas les fonds de vallons, mais recoupent les mouvements du relief, ce qui fait naître des perceptions contrastées lors de leur traversée : les points hauts offrent une profondeur de vue importante alors que les points bas sont plus fermés.



Photo 39 : Depuis la RD744, des vues semi-lointaines s'ouvrent en direction des ZIP, à peine tronquée par la végétation bocagère (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Les sensibilités les plus fortes se trouvent au niveau de la RD19 et de la RD140, axes traversant l'aire d'étude immédiate. Les vues y sont plus proches et prolongées et, de ce fait, potentiellement plus prégnantes.



Photo 37 : Pour un même axe, les vues sont très contrastées (ici, exemple de la RD748) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2019)



Photo 40 : Les haies basses accompagnant la RD140 autorisent une certaine profondeur de champ ; les vues vers les ZIP ne sont que peu filtrées depuis l'aire d'étude immédiate (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2019)



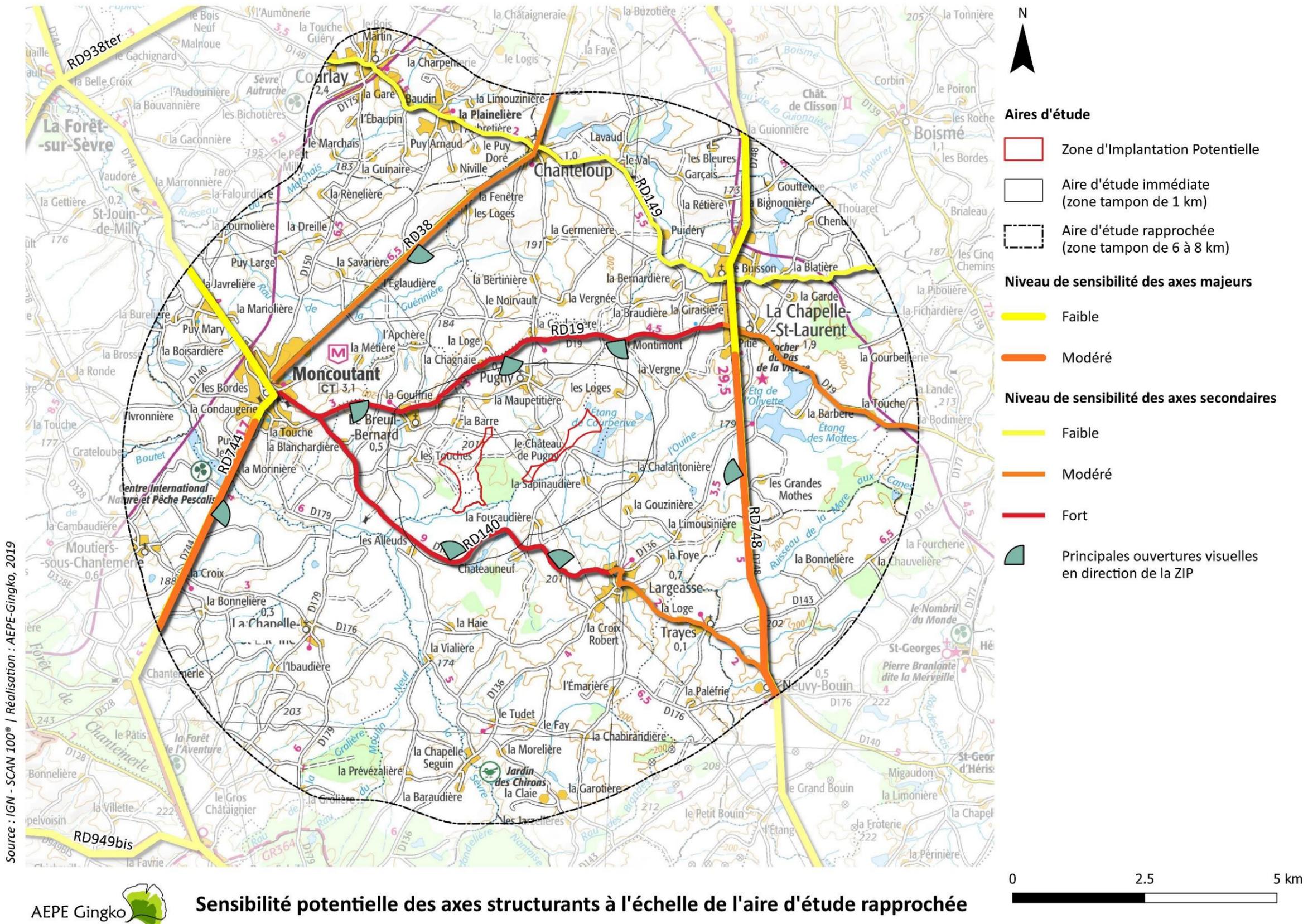
Photo 38 : Les points hauts permettent des vues plus lointaines en direction des ZIP, comme ici, depuis un tronçon de la RD38 suivant une ligne de crête (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 41 : La RD19 suit une ligne de crête et permet donc de nombreuses vues en direction des ZIP, ici, encadrant le clocher de Pugny et à la gauche du calvaire (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Tableau 6 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, selon l'éloignement minimal de l'axe aux Zones d'Implantation Potentielle

Route	Éloignement minimum vis-à-vis des ZIP (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)		Sensibilisé paysagère potentielle
<b>Axes majeurs</b>				
RD748	2,5	Nord de la Chapelle-Saint-Laurent	La végétation bocagère ne permet pas de vues lointaines dans l'axe du projet. De plus, cette portion de route traverse deux vallons, fermant d'autant plus le paysage.	Faible
		Entre la Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin	À l'approche de la zone de projet, des vues vers celle-ci se dégagent régulièrement, et de manière plutôt prolongée, du fait du relâchement de la trame bocagère. Ces perceptions sont toutefois latérales, permettant de minimiser la sensibilité.	Modérée
RD744	3,4	Entre Chantemerle et Moncoutant	Des vues sont possibles par intermittence en direction des ZIP, au gré des variations topographiques. La végétation bocagère filtre partiellement ces perceptions, mais ne suffit pas à empêcher totalement le regard de passer.	Modérée
		Au nord-ouest de Moncoutant	La haie longeant cette portion d'axe empêche toute perception en direction des ZIP.	Faible
<b>Axes secondaires</b>				
RD140	0,5	Entre Moncoutant et Largeasse	Les variations du relief et la présence de haies aux abords de la route filtrent parfois les vues vers la zone de projet. Cependant, au vu de la proximité de celle-ci, elle est tout de même longuement visible depuis cette route, notamment depuis le tronçon traversant le sud-ouest de l'aire d'étude immédiate (haies basses).	Forte
		Entre Largeasse et Neuvy-Bouin	La zone de projet est visible régulièrement, au gré des variations topographiques depuis ce tronçon. Globalement, la végétation filtre partiellement les vues en direction des ZIP.	Modérée
RD19	1,0	Entre Moncoutant et la Chapelle-Saint-Laurent	Cette route est située en point haut et suit une ligne de crête. Elle offre de ce fait des vues dégagées vers la zone de projet, lorsque la trame bocagère se relâche.	Forte
		Entre la Chapelle-Saint-Laurent et Clessé	Bien que ce tronçon se situe en point haut (la route suit la ligne de crête), l'éloignement aux ZIP tend à atténuer la sensibilité. De plus, la trame bocagère filtre régulièrement les perceptions en direction de la zone de projet.	Modérée
RD149	3,0	Entre Courlay et la RD139	Peu de percées visuelles sont possibles depuis cet axe routier. En effet, la topographie et la végétation en place empêchent globalement les vues longues en direction des ZIP.	Faible
RD38	3,3	Entre Moncoutant et Chanteloup	Cette route se positionne en point haut et permet donc des vues lointaines et dégagées en direction de la zone de projet depuis la majorité de l'axe. Les vues sont toutefois latérales et les ZIP sont relativement éloignées.	Modérée



**Sensibilité potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée**

Carte 18 : Sensibilité potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

### V.3.2.3. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES AXES DE COMMUNICATION

L'étude du contexte paysager des principaux axes de communication permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle **forte** :
  - la RD140 entre Moncoutant et Largeasse ;
  - la RD19 entre Moncoutant et la Chapelle-Saint-Laurent ;
- Avec une sensibilité potentielle **modérée** :
  - la RD748 entre la Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin ;
  - la RD140 entre Largeasse et la RD748 ;
  - la RD38 entre Moncoutant et Chanteloup ;
  - la RD744 entre Chantemerle et Moncoutant.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier **l'acceptabilité** de l'insertion paysagère du projet depuis ces axes de communication, en particulier depuis la RD19 et la RD140, toutes deux très proches des ZIP, **en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale.**

La RD19 suivant une ligne de crête structurante (cf. V.2.1. *Le relief et l'hydrographie*), il est également recommandé d'**implanter les éoliennes en appui de cette ligne de crête**, c'est-à-dire en suivant un **axe sud-ouest/nord-est.**

### V.3.3. LES ELEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

Plusieurs sources ont été consultées afin de répertorier les lieux d'intérêt touristique, en les hiérarchisant en fonction de leur niveau de rayonnement (régional, départemental ou local). Le listage ci-après les récapitule, sans nécessairement être exhaustif.

- <http://www.vendee-tourisme.com/>
- <http://www.vacances-en-vendee.com/>
- <http://www.tourisme-deux-sevres.com/>
- <http://www.gralon.net/tourisme/tourisme-departement-deux-sevres.htm>
- <http://www.tourisme-gatine.com/>
- <http://randoendeuxsevres.fr/>

#### V.3.3.1. LES ELEMENTS TOURISTIQUES MAJEURS A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE (RAYONNEMENT REGIONAL ET/OU DEPARTEMENTAL)

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les entités ayant un rayonnement plus local à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont évoquées par la suite.

On peut qualifier le tourisme pratiqué sur le territoire d'étude de tourisme « vert ». En effet on y retrouve des activités de pleine nature comme la randonnée, notamment au sein du bocage vendéen et bressuirais, ou les activités pratiquées sur les plans d'eau : baignade, pêche, sports nautiques.

Quatre chemins de Grande Randonnée parcourent la zone d'étude : le GR du Pays de Pouzauges, le GR des marches de la Gatine, le GR du Pays de Mélusine et le GR364. Tous s'inscrivent dans les paysages bocagers et vallonnés des unités paysagères de transition du sud-ouest de l'aire d'étude éloignée (cf. V.1.1. Les unités paysagères de bocage). Le GR364 traverse la forêt de Mervent qui est particulièrement mise en avant dans les sites touristiques. Ces itinéraires de randonnées se placent au sud de la ligne de crête principale du territoire, celle-ci empêchant toutes interactions visuelles avec la zone de projet. Deux voies vertes traversent également le territoire et relient Bressuire à Moncoutant d'une part, et à Parthenay d'autre part. Ces chemins pédestres et cyclables empruntent les anciennes voies ferrées et sont encadrées par des haies arborées. De ce fait, même si elles passent à moins de 5 km de la zone d'étude, aucune percée visuelle n'est possible.



Photos 42 : Les abords des chemins de randonnées sont très arborés – ici, la voie verte et la forêt de Mervent (Source : <https://randoendeuxsevres.fr/> - <https://www.vendee-tourisme.com>)

La Sèvre Nantaise et le Thouet sont également mises en avant comme paysages touristiques du bocage Vendéen et Bressuirais. Aucune sensibilité particulière n'est relevée pour ces paysages. Malgré le fait que la Sèvre Nantaise soit peu encaissée, on note une certaine intimité des paysages du fait de la végétation et de son inaccessibilité (la traversée de ce cours d'eau ne se fait que très ponctuellement). De ce fait, même si la Sèvre Nantaise est très proche de la ZIP ouest (à peine 1,5 km), aucune perception visuelle dans sa direction n'est relevée. Concernant la vallée du Thouet, son éloignement aux ZIP, son encaissement et les nombreux masques visuels en place (topographie et végétation), ne permettent pas de vues en direction de la zone de projet.



Photos 43 : La Sèvre Nantaise et le bocage sont mis en avant comme les paysages touristiques de Vendée et des Deux-Sèvres (Source : <https://www.vendee-tourisme.com> et AEPE-Gingko, 06/08/2019)

La visite de nombreux bourgs à caractère médiéval dotés d'un patrimoine riche d'églises, de châteaux et de manoirs est également proposée. On relève particulièrement la ville de Parthenay reconnue Pays d'Art et d'Histoire et la cité de Bressuire. Le contexte urbain dense ne permet pas de perceptions visuelles sur l'aire d'étude immédiate depuis ces deux agglomérations. De plus, la ville de Parthenay est située au sein de la vallée du Thouet dans un environnement encaissé et boisé. Depuis le château de la ville de Bressuire, des vues lointaines sont néanmoins possibles et seront étudiées finement par la suite (cf. V.6.4. Les monuments historiques). Une **sensibilité faible à modérée est donc attribuée à la ville de Bressuire.**

Le château de Saint-Mesmin ressort également des sites touristiques Vendéens. Cet édifice s'inscrit dans un environnement bocager dense. Associée à une topographie vallonnée, la trame végétale ne permet pas de perceptions visuelles en direction de la zone de projet, ce qui implique qu'aucune sensibilité particulière n'est identifiée.



Photo 44 : Parthenay. Le circuit du quartier St-Jacques permet de découvrir la porte St-Jacques, les ruines du château et la rue de Vau avec les maisons à pans de bois (Source : <https://www.tourisme-deux-sevres.com>)

### V.3.3.2. LES ELEMENTS DE TOURISME LOCAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Lorsque l'on passe à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et que l'on considère des éléments touristiques à rayonnement plus « local », on observe que le territoire recèle de nombreux lieux au caractère pittoresque lié particulièrement à la présence des chaos granitiques. On relève notamment le jardin des Chirons (5 km au sud des ZIP) ou encore le rocher du Pas de la Vierge à la chapelle Saint-Laurent (3,2 km de la ZIP est). Ces lieux sont des terres riches de légendes et d'histoire. Souvent entourées d'une végétation dense ou situées au creux d'un vallon, ces pierres présentent peu de sensibilités vis-à-vis des ZIP



Photo 45 : Le jardin des Chirons et ses chaos granitiques à Largeasse (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015)

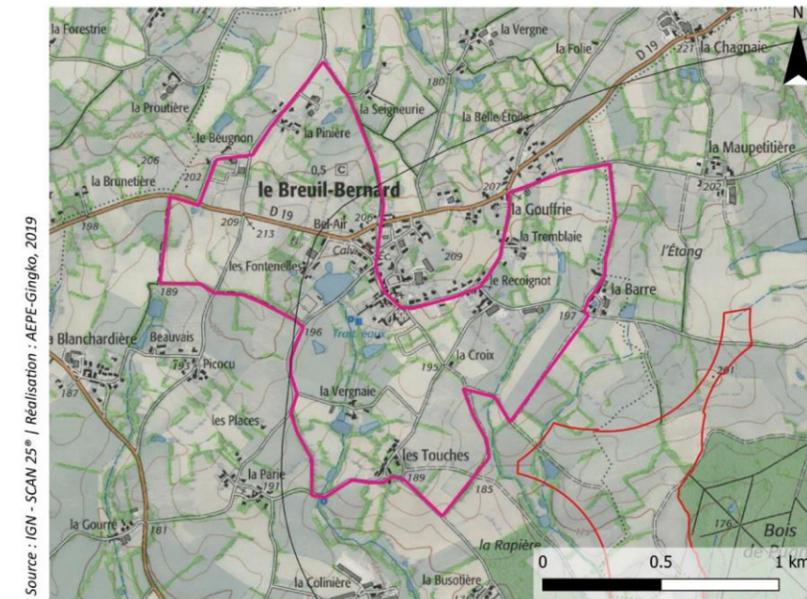
À l'échelle locale, on relève également de nombreux sites naturels dédiés à la pêche comme Pescalis au sud de Moncoutant. Ce lieu accueille également des hébergements, des restaurants et des animations diverses. Entouré d'une végétation dense, le visiteur ne peut pas percevoir l'aire d'étude immédiate depuis ce lieu.



Photo 46 : Pescalis, un site de pêche au bord de la Sèvre Nantaise (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015)

Des éléments du patrimoine local attirent également les promeneurs. On notera tout particulièrement le château de Pugny situé dans le hameau du même nom, entre les deux ZIP. Cette position géographique justifie une **sensibilité paysagère forte** (cf. V.3.1.3. Les hameaux proches).

Un circuit de randonnée local est identifié à proximité de la zone de projet, au niveau du Breuil-Bernard : le « Circuit du Paradis ». Des vues en direction des ZIP sont possibles en de nombreux points, lui conférant une **sensibilité paysagère forte**. Cette sensibilité est cependant à nuancer au vu du caractère local de cet itinéraire de randonnée.

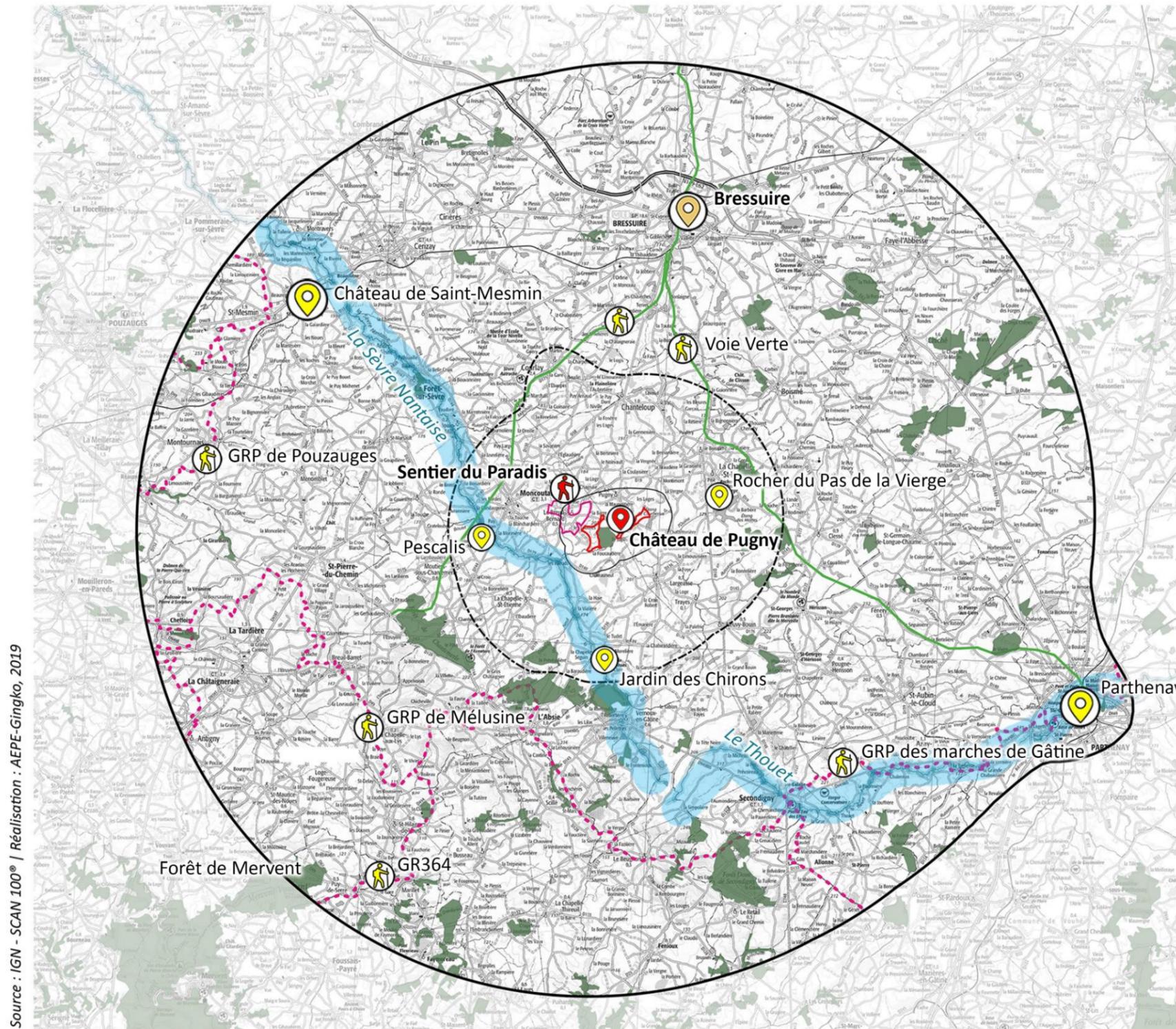


Carte 19 : Itinéraire de randonnée locale

### V.3.3.3. CONCLUSION DE L'ANALYSE DES ELEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

L'étude du contexte paysager des principaux éléments d'intérêt touristique permet de faire ressortir les éléments suivants : le château de Pugny et le sentier du Paradis présentant une **sensibilité potentielle forte**, et l'agglomération de Bressuire présentant une **sensibilité potentielle globalement faible, et ponctuellement modérée** au niveau des remparts du château (cf. V.6.4. Les monuments historiques).

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier **l'acceptabilité de l'insertion paysagère** du projet depuis ces lieux d'intérêt touristique, **en termes de lisibilité, de rapports d'échelle et de modifications de l'ambiance paysagère initiale.**



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Aires d'étude**

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
-  Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
-  Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)

**Lieux d'intérêt touristique**

-  Rayonnement régional ou départemental  
Élément d'intérêt touristique de sensibilité faible
-  Rayonnement régional ou départemental  
Élément d'intérêt touristique de sensibilité modérée à faible
-  Rayonnement local  
Élément d'intérêt touristique de sensibilité forte
-  Rayonnement local  
Élément d'intérêt touristique de sensibilité faible

**Itinéraire de randonnée**

-  GR et GRP de sensibilité faible
-  Voie verte de sensibilité faible
-  Chemins de randonnée local de sensibilité forte

**Espaces naturels touristiques**

-  Vallée principale
-  Forêt

0 5 10 km



**Sensibilité des lieux d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 20 : Sensibilité des lieux d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

### V.3.4. LE CONTEXTE EOLIEN

La carte ci-après répertorie tous les parcs éoliens présents sur le territoire d'étude, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

On compte 6 parcs en exploitation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 3 parcs autorisés et 2 parcs en cours d'instruction. On notera tout particulièrement le parc éolien en instruction de Largeasse, celui-ci jouxtant les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) ouest. Son implantation n'est pas nettement lisible mais semble toutefois suivre les lignes de force paysagères structurants l'aire d'étude rapprochée (ligne de crête sur laquelle s'implantent les villages de Moncoutant, le Breuil-Bernard et Pugny).

Le motif éolien se retrouve particulièrement dans la moitié est du territoire étudié. Sur les parcs construits, ce sont principalement les parcs du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine qui sont les plus visibles sur le terrain, puisqu'ils s'implantent à la limite de l'aire d'étude rapprochée. La perception de ces parcs dans un environnement bocager au relief vallonné reste ponctuelle et souvent filtrée. En effet, ces éoliennes sont souvent peu visibles et apparaissent subitement au détour d'une route ou quand l'absence de végétaux au premier plan le permet. Depuis les principaux axes de circulation, la possibilité d'appréhender ces trois parcs en même temps se fait rare et n'est possible que si la route est placée à une altitude suffisamment haute pour percevoir les parcs sans que la vue soit obstruée par une ligne de crête ou la végétation.

Tableau 7 : Les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Nom	Éloignement vis-à-vis des ZIP (km)	Nombre d'éoliennes	Typologie	Orientation	État du parc
Largeasse	0,8	6	Indéfinie	Globalement ouest / est	Autorisé
La Chapelle	4,3	4	Deux lignes	Nord-ouest / sud-est	En instruction
Le Grand Linault	5,8	5	Bouquet	//	En exploitation
Les Galvestes	6,9	3	Bouquet	//	En exploitation
Neuvy-Bouin	7,1	5	Ligne droite	Nord-ouest / sud-est	En exploitation
Vernoux en Gâtine	7,6	4	Ligne courbe	Ouest / est	En exploitation
Le Colombier	10,4	5	Ligne courbe	Nord-ouest / sud-est	En exploitation
Bressuire	13,0	1	//	//	En exploitation
Les Boules	13,6	5	Ligne courbe	Nord-ouest / sud-est	En instruction
Éoliennes de Gâtine	15,0	3	Bouquet	//	En exploitation

Nom	Éloignement vis-à-vis des ZIP (km)	Nombre d'éoliennes	Typologie	Orientation	État du parc
Le Chemin Vert	15,9	5	Ligne droite	Nord-ouest / sud-est	Autorisé
Antigny Saint-Maurice-des-Noues	17,6	8	2 lignes droites	Nord-est / sud-ouest	En instruction
Saint-Laurs la Chapelle-Thireuil	18,2	6	Indéfinie	//	Autorisé

L'implantation des éoliennes semblent suivre trois logiques distinctes :

- Une implantation en bouquet, de 3 à 5 éoliennes, typique des paysages de bocage (les Galvestes, Éoliennes de Gâtine et le Grand Linault) ;
- Une implantation linéaire, suivant les lignes de force topographiques avec une orientation globale est-ouest ou nord-ouest / sud-est (Neuvy-Bouin, Vernoux en Gâtine, le Colombier et Largeasse).
- Une implantation plus diffuse, avec un nombre d'éoliennes plus élevé dans le cas des parcs situés au sud de la ligne de crête principale, dans les paysages bocagers de transition (cf. V.1. Les unités paysagères) (parc en projet d'Antigny Saint-Maurice-des-Nous et de Saint-Laurs la Chapelle-Thireuil).

Le **contexte éolien est déjà développé** au sein de l'aire d'étude éloignée puisque l'on dénombre 7 parcs en exploitation, les effets cumulés avec ces parcs sont donc à étudier. Les **vues sur ces parcs sont rarement totales et dégagées, car une ligne de crête, un relief ou de la végétation viennent toujours filtrer le regard**. De ce fait, un risque de saturation visuelle est peu probable.

On décèle une **orientation commune** pour plusieurs de ces parcs (Neuvy-Bouin, Vernoux en Gâtine et le Colombier) qui suivent un axe nord-ouest / sud-est ou ouest / est. Ils s'orientent alors **selon les grandes lignes de force du territoire**, structurant l'aire d'étude éloignée.

Cependant, à une échelle plus locale, les lignes de forces topographiques suivent un axe sud-ouest / nord-est que le futur projet devra s'efforcer de suivre, comme c'est le cas pour le parc éolien de Largeasse. Ainsi, **une implantation en ligne sur un axe sud-ouest / nord-est** permettra d'assurer globalement une cohérence d'orientation avec ce parc en projet très proche des ZIP et les lignes de forces majeures structurant l'aire d'étude rapprochée.



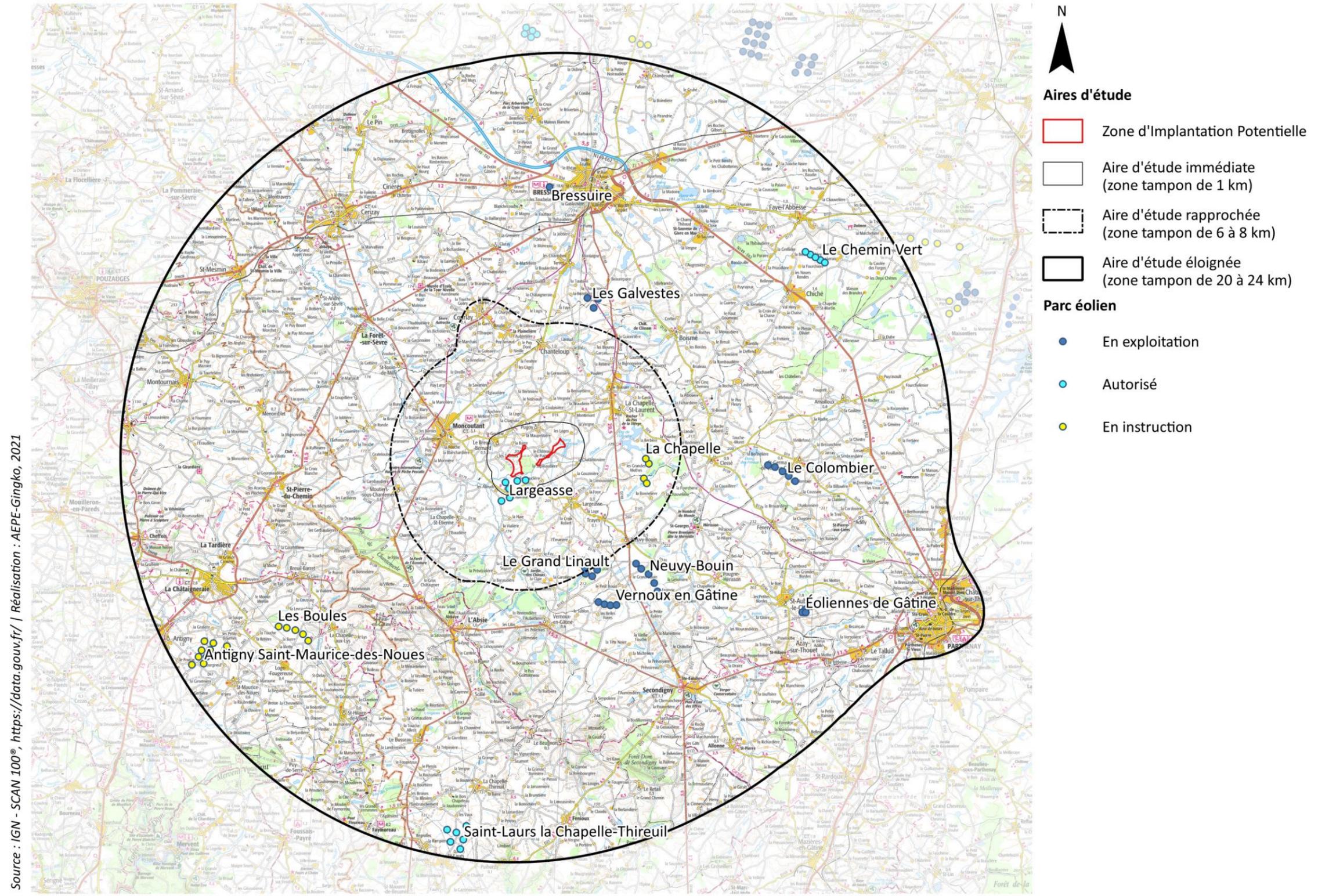
Photo 47 : Dans les paysages de bocages, le motif éolien est visible de façon intermittente, selon la topographie et la continuité des haies bocagères (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 48 : Plusieurs parcs sont ponctuellement visibles simultanément (ici, depuis la RD748, au sud du parc de Neuvy-Bouin et depuis la portion de la RD744 traversant l’Absie) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 49 : Les implantations en ligne droite ou courbe sont relativement nombreuses – vue rapprochée du parc de Neuvy-Bouin et du Grand Linault (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - SCAN 100®, <https://data.gouv.fr/> / Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



**Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 21 : Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

## V.4. L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET LES ZONES D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La zone de projet se scinde en deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) ; la ZIP ouest, qui s'étend sur une surface de 55 ha, et la ZIP est, s'étendant sur une surface de 26 ha. L'aire d'étude immédiate s'adosse à une ligne de crête structurante (cf. V.2.1. Le relief et l'hydrographie), dont le point culminant à cette échelle est de 220 m, de ce fait, le terrain adopte un profil changeant et bombé. Les altitudes de la ZIP ouest varient entre 161 m pour le point le plus bas recensé au niveau des passages des ruisseaux et 201 m pour le point le plus haut situé à son extrémité nord. Quant à la ZIP est, son point bas se situe également au niveau des vallons et prend une valeur de 168 m, et le point culminant se positionne dans sa partie nord, à 192 m d'altitude. Le site est entouré de petits vallons abritant au sud l'Ouine, qui délimite les ZIP, et au sud-ouest la Sèvre Nantaise. Des points d'eau ponctuent également ce paysage dont le plus important est situé à l'est de la ZIP est. Ces variations topographiques sont présentées sur le bloc diagramme suivant.



Photo 50 : Un léger dénivelé anime la zone de projet de douces ondulations, faisant varier les profondeurs de champ (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 51 : En contrebas s'écoule la rivière de l'Ouine (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Les parcelles que l'on retrouve au sein de l'aire d'étude immédiate sont principalement constituées de terres agricoles cultivées (céréales) et de prairies. Ces parcelles ondulent doucement selon les reliefs et occupent des surfaces qui varient entre 1 et 25 ha. À l'horizon, la présence d'une haie ou d'un boisement marque les limites parcellaires. Des chemins d'exploitation en terre permettent d'appréhender ces paysages.



Photo 52 : L'interruption de la trame bocagère permet des percées visuelles sur des parcelles agricoles ; ici, le relief empêche le regard de porter loin (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 53 : Des haies arborées enserrant les parcelles et créent un jeu d'ouvertures et de fermetures des vues (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 54 : La découverte de la zone de projet se fait par les chemins de dessertes agricoles (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

On dénombre au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs boisements dont le plus important, le Bois de Pugny (54 ha), s'intercale entre les deux ZIP. Ces boisements denses composés de conifères et de feuillus ferment parfois les vues ou au contraire les soulignent en ouvrant des perspectives sur le paysage. Ces variétés de motifs arborés engendrent ainsi des perceptions changeantes selon le parcours. La zone de projet reste ainsi difficilement appréhendable dans son ensemble notamment du fait de la présence de ces boisements et des haies mais également en raison de son relief doucement chahuté qui occultent des zones du site ou au contraire les met en évidence.



Photo 55 : Le bois de Pugny scinde la zone de projet en deux parties distinctes et marque les horizons  
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

La présence du végétal se manifeste sous différentes formes que sont les haies qu'elles soient libres ou taillées, les arbres isolés dont le port est naturel, taillé en cépée, ou à la silhouette singulière due à la présence d'un tire-sève. Cette variété de formes illustre la richesse des usages liés à ce paysage bocager qu'il faut savoir préserver. Au bord des routes, on rencontre bien sûr ces différents motifs de l'arbre qui conditionnent les vues des automobilistes sur la zone de projet.



Photo 56 : La typologie des haies conditionne les perceptions vers la zone de projet ; ici, les vues sont occultées par la présence de haies arborées libres (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



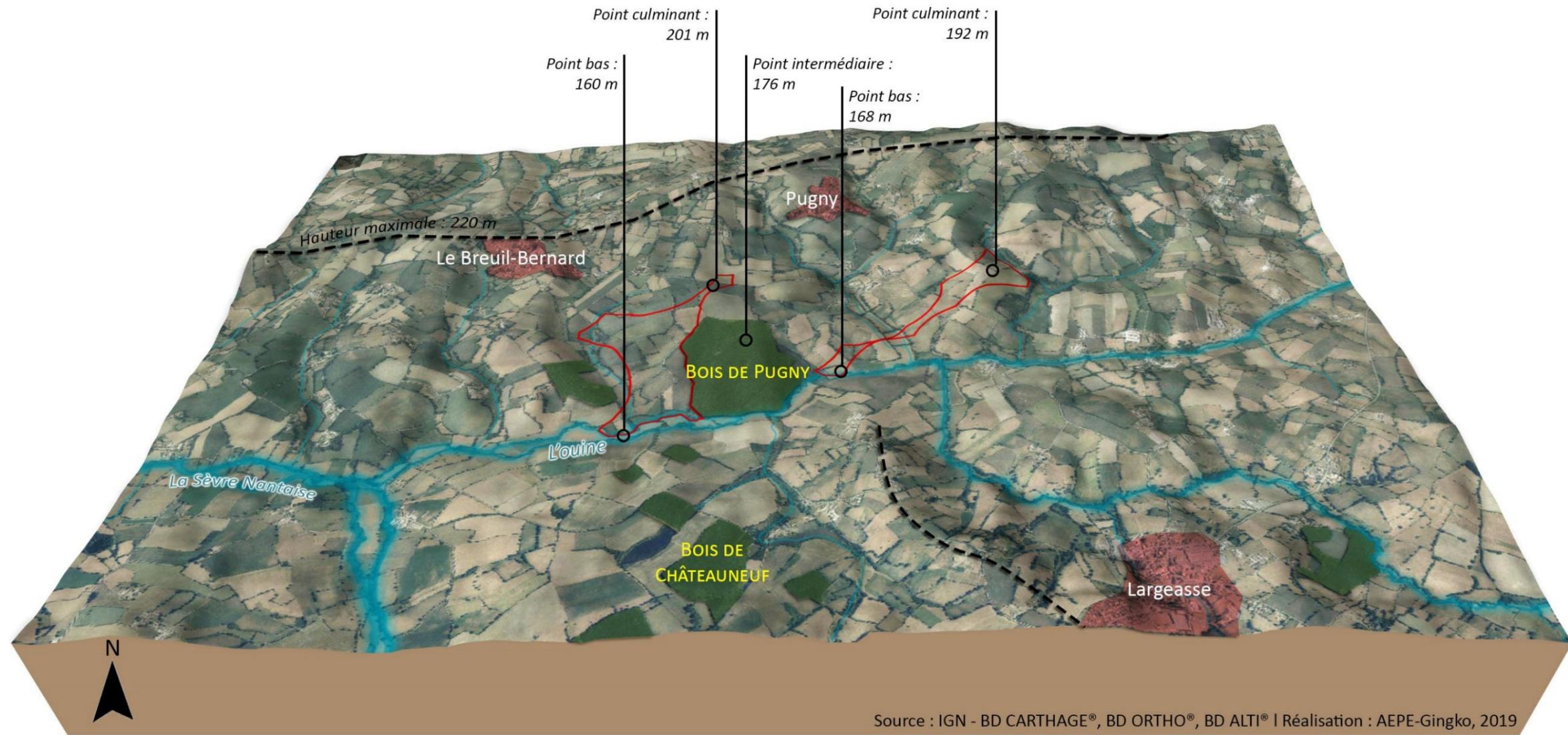
Photo 57 : Les haies taillées permettent une profondeur de champ plus importante  
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 58 : Quelques arbres isolés au port naturel animent les parcelles (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

L'analyse des paysages de l'aire d'étude immédiate et des Zones d'Implantation Potentielle fait ressortir les recommandations suivantes :

- Les **éléments arborés** (boisements et haies bocagères) structurent les ZIP et sont à préserver ; une attention particulière devra être portée à l'aménagement des accès ;
- Les ZIP sont parcourues d'une **multitude de chemins agricoles** ; il est donc recommandé de les utiliser en tant que chemins d'accès du parc éolien.
- L'installation du **poste de livraison** devra possiblement se faire en **appui de la végétation ou autre élément structurant de la zone de projet** afin qu'il ne soit pas visible depuis les axes situés à proximité des ZIP. Il pourra se placer à distance de la RD140 afin qu'il ne soit pas visible depuis celle-ci. Un **bardage bois** est également recommandé pour une meilleure insertion paysagère.



Source : IGN - BD CARTHAGE®, BD ORTHO®, BD ALTI® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Figure 11 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (exagération verticale x5) (Source : AEPE-Gingko, 2019)